

Guide utile pour ville **a**ccessible



Sommaire

■ La loi du 11 février 2005	p. 4
■ Etre handicapé	p. 5
■ Des associations à votre service	p. 12
■ Emploi - Formation	p. 34
■ Transports et aménagements de la circulation	p. 41
■ Logement.....	p. 65
■ Hébergement.....	p. 72
■ Aides au quotidien	p. 79
■ Petite Enfance	p. 85
■ Vie scolaire et étudiante	p. 95
■ Santé.....	p. 99
■ Culture	p. 103
■ Sports et loisirs	p. 114
■ Vie quotidienne.....	p. 119

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005

“Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de santé invalidant”.

Loi pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

Cette loi tend à répondre aux attentes des personnes handicapées dans les domaines suivants :

- **le droit à compensation**

La loi handicap met en œuvre le principe du droit à compensation du handicap, en établissement comme à domicile. La prestation de compensation couvre les besoins en aide humaine, technique ou animale, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne handicapée (**voir chapitres logement, vie quotidienne, aides au quotidien, être handicapé**)

- **la scolarité**

La loi handicap reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d’être inscrit en milieu ordinaire dans l’école la plus proche de son domicile (**voir chapitre vie scolaire et étudiante**)

- **l’emploi**

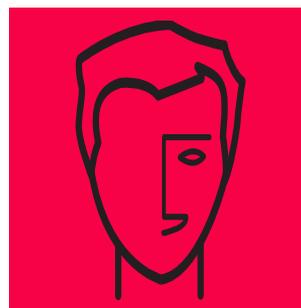
La loi handicap réaffirme l’obligation d’emploi d’au moins 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, renforce les sanctions, crée des incitations et les étend aux employeurs publics (**voir chapitre emploi-formation**)

- **l’accessibilité**

La loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle crée l’obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans. (**Chapitres vie quotidienne, transports et aménagements de la circulation**)

- **les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**

La loi handicap crée les MDPH qui exercent dans chaque département, une mission d’accueil, d’information, d’accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d’attribution des droits ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap (**chapitre Etre handicapé**).



Etre handicapé

Toute personne atteinte d’une infirmité ou défavorisée de façon quelconque peut être considérée comme handicapée. Mais seule la reconnaissance officielle de ce handicap peut ouvrir droit à un statut particulier qui comporte des protections et des aides. Un organisme unique peut vous aider dans vos démarches.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

50 avenue Patton - 51000 Châlons-en-Champagne

Accueil : 03.26.21.57.70.

Accueil@mdph51.fr - e-mail : dsd@cg51.fr

Antenne à Reims

136 rue du Mont d’Arène - 51100 Reims

Accueil : 03.26.35.39.30 ou 03.26.35.39.39.

antennereims@mdph.fr

Un lieu unique destiné à l’information et à l’orientation des personnes handicapées

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Marne ou M.D.P.H. 51, est un lieu d’accueil unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées.

Les personnes déposent leur demande et reçoivent, après instruction et évaluation de leur situation, la décision relative à leurs besoins de compensation au regard de leur projet personnel de vie. Un interlocuteur unique prend en charge les démarches.

Ses missions

- Accueillir, informer, accompagner les personnes et leurs familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution, les aider à la formulation de leur projet de vie
- Évaluer les besoins de compensation de la personne dans sa situation de handicap à partir de son projet de vie par une équipe pluridisciplinaire et proposer les solutions adaptées au travers d'un Plan Personnalisé de Compensation (PPC).
- Centraliser et instruire les demandes de prestations et d'orientation des personnes qui relèvent de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et coordonner les travaux de cette dernière
- Assurer la gestion du Fonds Départemental de Compensation (FDC)
- Mettre à disposition des personnes handicapées un dispositif de conciliation par des personnes qualifiées, en cas de désaccord sur le plan personnalisé de compensation qui leur est proposé
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- Coordonner les dispositifs sanitaires et médico-sociaux intervenant auprès des personnes handicapées
- Assurer la gestion d'un numéro vert pour les appels d'urgence et mettre en place une équipe de veille pour les soins infirmiers.

Des instances internes

- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

- L'équipe pluridisciplinaire à géométrie variable selon les réponses à apporter
- Le Fonds Départemental de Compensation du Handicap
- La procédure de conciliation interne et médiations
- La veille en soins infirmiers
- Un numéro vert pour répondre aux urgences

Des compétences au service des personnes handicapées

La MDPH associe toutes les compétences impliquées actuellement dans l'accompagnement des personnes handicapées : le conseil général, la direction régionale et départementale des affaires sanitaires et sociale (DRDASS), la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), les Caisses d'allocations familiales (CAF), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et l'inspection académique. D'autres organismes peuvent être associés.

Les équipes des Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP), des Commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES) et des Sites pour la vie autonome (SVA) sont aujourd'hui regroupées au sein de la Maison départementale des personnes handicapées.

Une équipe dédiée et formée

Une équipe pluridisciplinaire est à la disposition des personnes handicapées et de leurs proches au sein de la MDPH. Cette équipe peut être constituée de médecins, d'ergothérapeutes, de psychologues, de spécialistes du travail social, de l'accueil scolaire ou de l'insertion professionnelle, etc. Elle évalue les besoins de compensation de la personne handicapée sur la base de son projet de vie.

Un référent pour l'insertion professionnelle est aussi désigné au sein de chaque MDPH.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Au sein de la MDPH, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé.

En particulier, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est compétente pour apprécier le taux d'incapacité de la personne handicapée, attribuer la prestation de compensation, reconnaître la qualité de travailleur handicapé, se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire...

Un tiers de la Commission est composé de représentants de personnes handicapées et de leurs familles.

Le droit à compensation

La loi handicap met en œuvre le principe du droit à compensation des conséquences du handicap, quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie de la personne.

Une équipe pluridisciplinaire évalue les déficiences mais aussi les aptitudes et les capacités de la personne handicapée. Elle lui propose, au terme d'un dialogue avec elle ou avec ses proches, un plan personnalisé de compensation du handicap. Ce plan vise à garantir la plus grande autonomie possible de la personne handicapée. Il respecte son projet de vie. Il répond à ses besoins et à ses aspirations. Il comprend des mesures diverses : aides individuelles à domicile, orientation en établissement, scolarisation, orientation professionnelle, etc.

La Prestation de compensation du handicap (PCH), à domicile ou en établissement, est au cœur du plan personnalisé de compensation. Elle n'est pas soumise à condition de ressources.

Contrairement à l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), qu'elle remplace, la prestation de compensation permet

de prendre en compte, au-delà des aides humaines, l'ensemble des besoins de la personne handicapée.

La prestation de compensation finance 5 types d'aides nécessaires pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et l'accompagnement à la vie sociale :

- des aides humaines : dédommagement ou salariat "d'aidants" familiaux, recours aux auxiliaires de vie professionnels, à une tierce personne. Les personnes très lourdement handicapées peuvent obtenir une aide jusqu'à 24 h sur 24
- des aides techniques : achat d'un fauteuil roulant et ses accessoires, d'un ordinateur à lecture optique, de prothèses auditives, etc.
- des aides spécifiques et des aides exceptionnelles lorsque le besoin n'est pas couvert par une autre forme d'aide
- des aménagements du logement et du véhicule ainsi que des surcoûts de transport
- des aides animalières : l'entretien d'un chien d'assistance ou d'un chien guide d'aveugle...

Vers une amélioration des ressources des personnes handicapées

Indépendamment du droit à compensation, la loi handicap améliore les ressources des personnes handicapées qui perçoivent l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

- Les personnes handicapées qui travaillent peuvent désormais cumuler durablement leur AAH avec un revenu d'activité jusqu'à 115 % du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).
- Les personnes handicapées qui peuvent travailler mais ne travaillent pas obtiennent la majoration pour vie autonome. D'un montant forfaitaire, 100 euros par mois en 2005, revalorisée chaque année, elle a pour objectif de favoriser la vie autonome en allégeant les charges d'un logement indépendant.

- Les personnes handicapées qui se trouvent dans l'incapacité quasi absolue de travailler bénéficient d'un complément de ressources qui majore leur AAH à taux plein pour constituer la Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRPH). Celle-ci s'élève à 80 % du SMIC net. Elle vise à permettre une vie aussi autonome que possible aux personnes handicapées durablement privées de revenu d'activité.

La carte européenne de stationnement

Pour l'obtenir, il faut adresser votre demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Le médecin de l'équipe pluridisciplinaire instruit la demande.

Le macaron GIC n'est plus attribué depuis le 1^{er} janvier 2000. Il est désormais remplacé par la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées. Si vous en êtes déjà titulaire, vous pouvez continuer à l'utiliser pendant sa période de validité, si vous n'êtes pas amené à circuler hors de France. Si vous souhaitez vous rendre dans un autre pays de l'Union européenne, adressez-vous à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La carte européenne vous sera remise en échange du macaron GIC, pour la durée de validité restante de ce dernier.

Avantages offerts par la carte

Apposée sur le pare-brise de votre véhicule, elle vous donne droit aux places de stationnement réservées aux personnes handicapées jusqu'au terme de sa validité. Elle vous permet également de bénéficier d'une certaine tolérance en matière de stationnement urbain, sous certaines conditions et circonstances, laissées à l'appréciation des autorités publiques.

Elle est valable dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, selon la réglementation en vigueur dans ces pays.

Qui peut bénéficier de la carte de stationnement ?

Toute personne, y compris les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et du code de la sécurité sociale, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements, peut recevoir une carte de stationnement pour personnes handicapées. (L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles).

Pour obtenir une place G.I.C. devant chez vous : le macaron permet de bénéficier des dispositions qui peuvent être prises en faveur des personnes handicapées. Si vous ne disposez pas de garage ou de zone de stationnement privé, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une place G.I.C. devant chez vous. Pour cela, il faut adresser une demande explicative à M. le Maire de Reims avec photocopie de la carte d'invalidité, du macaron G.I.C. ou de la carte européenne de stationnement. Cette place n'est pas nominative.

Toute personne titulaire de la carte de stationnement peut s'y garer.

Les points abordés dans ce chapitre ne sont pas exhaustifs. N'hésitez pas à prendre contact avec la M.D.P.H. 51.



Des associations à votre service

Vous êtes handicapé et vous souhaitez organiser votre vie quotidienne : travail, logement, loisirs. De nombreuses associations regroupant les personnes en fonction de leur handicap peuvent vous apporter aide, assistance et conseil en la matière. N'hésitez pas à les contacter.

Association des Sourds de Reims Champagne-Ardenne

144 rue des Capucins
Fax uniquement : 03.26.82.03.66.
Cette association est un lieu de ralliement des personnes sourdes de la région : loisirs, rencontres, voyages, informations.

Association Vivre Mieux le Lymphoedème

Madame Jacquemin (représentante pour la Marne)
60 rue de Dunkerque - 51100 Reims
Tél. : 03.26.08.14.85.
Cette association s'adresse à tous les patients porteurs d'un lymphoedème (même débutant) quelle que soit sa localisation et son origine. Les buts de l'association sont multiples :

- informer sur la maladie, son évolution et sa prise en charge
- être un lieu d'écoute et d'échanges
- favoriser l'autonomie et la prévention des complications par des actions éducatives
- servir de relais entre les patients et les acteurs de santé
- évaluer les besoins des patients
- améliorer la qualité de vie.

Association d'aide aux infirmes moteurs cérébraux de la région Champagne-Ardenne

Cette association assure une prise en charge de toutes les formes de déficiences motrices, avec ou sans handicaps associés. Elle gère des établissements et des services pour des enfants, des adolescents et des adultes handicapés physiques.

Service de formation

65 rue Edmond Rostand - 51100 Reims
Tél. : 03.26.36.08.08 - Fax : 03.26.49.91.21.

Service d'activité de jour

65 rue Edmond Rostand - 51100 Reims - Tél. : 03.26.50.65.75.
Ce service accueille en journée des personnes à mobilité réduite et traumatisés crâniens autour d'activités d'arts plastiques, d'expression et sportives.

Service social spécialisé

Aide pour l'organisation de séjours vacances et accompagnement des personnes handicapées dans leurs démarches administratives, juridiques, financières.

ESAT Etablissement et Service d'Aide par le Travail

11 rue du Commerce - Pôle Acticom - ZI Port Sec - 51100 Reims
Tél. : 03.26.36.05.51 - Fax : 03.26.82.40.65.

Pour adultes handicapés IMC ou cérébraux lésés des deux sexes.

Foyer Jean Thibierge

Résidence du Mont Hermé
18 - 20 rue Pierre Mendès France - 51370 St Brice Courcelles
Les appartements proposés s'adressent à des résidents handicapés moteur désireux d'être hébergés dans des conditions de vie plus indépendantes et plus autonomes.

Foyer médicalisé Jean Thibierge

65 rue Edmond Rostand - 51100 Reims
Tél. : 03.26.50.65.75. - Fax : 03.26.50.65.75.
Pour adultes présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés.

Foyer occupationnel "La Baraudelle"

1 impasse Le Long Pré - 08130 Attigny
Tél. : 03.24.71.46.06. - Fax : 03.24.71.43.30.
Pour adultes présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés.

IEPM de Montvilliers

2 rue des Genêts - 08140 Bazeilles
Tél. : 03.24.27.31.61 - Fax 03.24. 29.25.97.
Etablissement de soins et d'éducation spécialisée pour des enfants présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés. (Pour les enfants de 8 à 18 ans).

CRM pour IMC Val de Murigny

42 boulevard Edmond Michelet - 51100 Reims
Tél. : 03.26.36.08.08. - Fax : 03.26.49.91.21.
Pour les enfants de 3 à 20 ans.
Etablissement de rééducation et d'éducation spécialisée.

SESSAD de l'IEPM de Montvilliers

2 rue des Genêts - 08140 Bazeilles
Tél. : 03.24.27.31.61. - Fax : 03.24.29.25.97.
Pour les 0 à 20 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés.

SESSAD - IMC Val de Murigny du CRM

10 rue de Turenne - 51100 Reims
Tél. : 03.26.50.72.64. - Fax : 03.26.49.91.21.
Pour les 0 à 20 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés. Accompagnement spécialisé en milieu ordinaire.

SESSAD - IMC saison du CRM

10 rue de la Paix - 02200 Soissons
Tél. : 03.23.59.46.55. - Fax : 03.23.59.99.58.

ESAT Rethel

Tél. : 03.26.36.05.51.

SAMSAH du foyer Jean Thibierge

Association des Paralysés de France (APF)

Délégation de la Marne

8 rue du 106e R.I. - 51100 Reims - Tél. : 03.26.09.07.11.
Fax : 03.26.09.56.71 - Mail : dd.51@apf.asso.fr
Permanences : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Missions :

- Rassembler les personnes en situation de handicap et leurs familles, les rendre actrices de l'amélioration de leurs conditions de vie et défendre leurs droits
- Militer auprès des pouvoirs publics, du grand public... pour leur permettre d'exercer leur citoyenneté

- Soutenir et aider pour le plus d'autonomie possible dans le lieu de vie choisi librement
- Favoriser la création des structures adaptées aux handicaps des enfants, adolescents et adultes (éducation, formation, emploi...)
- Organiser des séjours vacances

Mouvement associatif :

Proposer des activités culturelles et de loisirs (sorties, visites, jeux... club informatique), ainsi que des espaces de réflexion et d'échange. Impulser des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public.

Structures d'accueil

- **S.A.V.S** (Service d'Accompagnement à la vie Social)

245 rue de Neufchâtel - 51100 Reims

Tél. : 03.26.86.91.35. - Fax : 03.26.86.91.36.

Mail : savs.reims@apf.asso.fr

45 places dont 2 places en accueil temporaire.

Lieu d'intervention : Reims et Châlons-en-Champagne.

Missions : le S.A.V.S. APF contribue à la réalisation du projet de vie de la personne adulte handicapée moteur par un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.

- **Atelier de travail protégé**

42 avenue Hoche - 51100 Reims

Tél. : 03.26.07.25.33. - Fax : 03.26.07.84.08.

- **Centre d'Aide par le Travail**

Rue Jacques Murgier - 51100 Reims

Tél. : 03.26.84.81.91. - Fax : 03.26.83.80.24.

- **Antenne CAT**

33 Chaussée du Pont - 51000 Châlons-en-Champagne

Tél. : 03.26.21.67.33.

Association Française contre les Myopathies (AFM)

Délégation de la Marne

Allée Alberto Santos Dumont - Entrée A7

BP 1038 - 51687 Reims cedex 2.

Tél. : 03.26.09.18.61. - Fax : 03.26.04.51.20.

Email : delegation51@afm.genethon.fr

Service Régional Champagne-Ardenne

Allée Alberto Santos Dumont - Entrée A 7

BP 1038 - 51687 Reims cedex 2.

Tél. : 03.26.84.80.95. - Fax : 03.26.84.80.96.

Email : champagneardenne@afm.genethon.fr

Aide et écoute des malades atteints de maladies neuromusculaires et de leur famille pour toute demande ou problème lié à la maladie. Information et sensibilisation des professionnels aux pathologies neuromusculaires et à leurs besoins.

Alliance Maladies Rares

L'Alliance Maladies Rares et l'antenne Champagne-Ardenne

Créée le 24 février 2000 avec le soutien de l'AFM, elle rassemble actuellement près de 170 associations de maladies rares.

Elle a pour but de susciter, développer, sur les questions communes aux maladies rares et aux handicaps rares, d'origine génétique ou non, toutes actions de recherche, d'entraide, d'information et de revendication pour :

- faire connaître et reconnaître les maladies rares ainsi que les personnes qui en sont atteintes
- améliorer la qualité de vie et l'espérance de vie des personnes
- promouvoir la recherche scientifique et clinique, donner l'espoir de guérison.

L'antenne Champagne-Ardenne de l'Alliance Maladies Rares a été implantée dans la Marne depuis 2005.

Il est possible de trouver des informations complémentaires

- sur le site : www.alliance-maladies-rares.org
- et à la plate-forme d'écoute téléphonique : Maladies Rares Info Services : 0 810 63 19 20 (numéro azur, prix d'un appel local).

Associations représentées par l'Alliance Maladies Rares Prader-Willi France

Prader-Willi France est l'association du syndrome de Prader-Willi, une maladie génétique rare qui atteint au hasard un nouveau-né sur 15 à 25 000.

Prader-Willi France regroupe 500 familles qui ont pour objectifs :

- de rompre leur isolement
- de diffuser l'information sur la maladie pour obtenir des diagnostics, des prises en charge précoces et un accompagnement adapté tout au long de la vie
- de sensibiliser les professionnels en lien avec les familles
- d'améliorer la qualité et l'espérance de vie des personnes atteintes
- d'encourager la recherche en France et en Europe.

L'association est représentée en Champagne-Ardenne et Nord-Picardie par Marie-Françoise Méresse, 28 rue Prieur de la Marne 51100 Reims. Tél. : 03.26.02/02/74.

Mf.meresse@wanadoo.fr. www.prader-willi.fr.

Association de DEfense des POLyhandicapés de la Marne (ADEPO 51)

L'ADEPO 51, 9 rue Pierre et Marie Curie - 51110 Warmeriville.

Tél. : 03.26.03.52.48. adepo51@aol.com.

www.adepo-asso.org.

Cette association a pour objectifs :

- de regrouper les familles des personnes polyhandicapées de la Marne qui le souhaitent, pour être représentatifs et constituer un

groupe de pression susceptible d'être écouté et surtout entendu, afin de revendiquer les droits élémentaires et spécifiques des personnes polyhandicapées

- aider les familles, les associations ou groupements de parents de polyhandicapés à réaliser toutes missions de défense du monde du polyhandicap, dans la Marne comme partout en France
- participer, aussi, à la création et prendre une part active à toute association ou groupe de défense de polyhandicapés.

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles

430 place Louise Michel - 93160 Noisy le Grand.

Tél. : 01.43.03.12.12. - Fax : 01.43.03.78.88.

anmcga@chiensguides.fr

Site internet : <http://www.anmcga.chiensguides.fr/>

M^{me} Céline DELVAL, administratrice, secrétaire adjointe.

Tél. : 06.78.28.85.04. - celine.delval@libertysurf.fr

Cette association rassemble les déficients visuels qui ont choisi le chien guide comme moyen de locomotion pour renforcer leur autonomie de déplacement.

Promotion du chien guide

- Auprès des déficients visuels : le rôle du chien guide, pourtant garant d'une plus grande autonomie étant encore mal connu, l'A.N.M.C.G.A. propose des informations spécifiques au travers de différents supports, magazine sonore "En avant", documents en braille et site internet anmcga@chiensguides.COM.

- Auprès du grand public :

l'action de l'A.N.M.C.G.A. est de faire connaître et appréciée l'efficacité et la complicité de l'équipe Maître/Chien Guide auprès des personnes côtoyées quotidiennement dans les lieux accessibles

au public en participant à des groupes de travail avec les missions d'accessibilités des transporteurs (SNCF, RATP, Air France) ainsi qu'à des groupes de travail avec diverses branches du secteur privé (taxis, commerces, loisirs).

- Au près des milieux professionnels :

pour faciliter l'accessibilité de l'équipe Maître/Chien guide l'A.N.M.C.G.A. a pour but de les promouvoir dans les secteurs de la consommation, de la distribution, des transports et des services publics en informant ou formant le personnel.

- Au près des employeurs :

L'association aide à l'insertion de l'équipe Maître/Chien guide dans la vie professionnelle.

Accessibilité de l'équipe Maître/Chien Guide

Les actions menées pour l'accessibilité de l'équipe Maître/Chien Guide comportent plusieurs volets : faire connaître et évoluer la réglementation en vigueur.

Les lois du 30 juillet 1987 et du 27 janvier 1993 autorisent l'accès des chiens guides d'aveugles aux lieux publics (centres commerciaux, centres de vacances, transports en commun...).

Depuis 1982, les chiens guides sont autorisés à accompagner leurs maîtres dans les magasins d'alimentation (art. : L 125 A - Code de l'hygiène et de l'alimentation).

La circulaire N° 40 du 16 juillet 1984, du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, prévoit l'accès des chiens guides d'aveugles aux centres hospitaliers, dans les structures d'accueil ou les salles d'attente.

Association 1...2...3 Egalité pour Tous

Siège et permanences : Maison de la Vie Associative
122 bis rue du Barbâtre - 51100 Reims
Permanences Espace Lucien Herr - 51300 Vitry le François.

Aide et soutien aux personnes handicapées dans leurs démarches administratives ou privées : constitution d'un dossier médical, recherche d'un emploi, d'un appartement, démarches auprès des banques, des organismes de crédit, du Trésor public, du CHU, de l'EDF, de la CAF, de la sécurité sociale et démarches auprès des collectivités pour une meilleure accessibilité dans les transports, les lieux publics. L'association intervient également pour aider les personnes handicapées en cas de divorce, garde d'enfants, droit de visite...

Permanence tous les mercredis après-midi de 14 h à 18 h au 122 bis rue du Barbâtre - Maison de la Vie Associative - Bureau 303.
Permanence 3 mardis après-midi par mois de 14 h 30 à 16 h 30 à Vitry le François - Espace Lucien Herr, 6 rue Couronne des Indes.

Association Valentin Haüy pour les aveugles

109 rue du Barbâtre - 51100 Reims
Tél. : 03.26.85.27.11. omite.reims@avh.asso.fr
Permanence : le mardi après-midi de 14 h à 17 h 30.

L'objectif de cette association est d'aider les personnes déficientes visuelles à surmonter leur handicap. Les activités de l'association sont centrées sur les loisirs, la formation spécifique (braille, informatique) et l'aide à la vie quotidienne.

Autisme Marne

36 rue René Franquet
Tél. : 03.26.86.42.30. autismemarne@wanadoo.fr

L'autisme est un handicap particulier, caractérisé par un fonctionnement retardé dans les domaines suivants : l'interaction sociale, la communication verbale et non verbale, le comportement. L'association "Autisme Marne" a pour but de venir en aide à ces personnes et à leurs familles.

Les objectifs de l'association sont de :

- aider à la création de structures et lieux d'accueil assurant une prise en charge spécifique de ce handicap
- aider financièrement les parents et les professionnels qui prennent les personnes autistes en charge à se former en les informant sur les cycles de formation
- essayer de répondre aux attentes des familles en leur donnant l'expérience de ces membres dans des domaines différents (législation, communication, loisirs...).

CAP Emploi Marne - Ohé Prométhée Marne

3 rue Daniel Berger - La Neuville - 51 100 Reims

Fax : 03.26.77.17.69.

E-mail : ohe.promethee-marne@wanadoo.fr

Tél. : 03.26.77.17.67.

De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 17 h) ou sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

La mission de Cap Emploi Marne - Ohé Prométhée est double :

En direction du public handicapé :

- insertion en entreprise de personnes reconnues "travailleur handicapé" par la COTOREP, la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), victimes d'accident du travail ou maladie professionnelle (si taux d'IPP supérieur ou égal à 10 %), titulaires d'une pension d'invalidité (1^{ère}, 2^e ou 3^e catégorie), titulaires d'une pension militaire d'invalidité, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, titulaires d'une carte d'invalidité (accueil, mise en place de parcours, suivi...)
- mise en place d'action de formation, en lien avec l'ANPE
- développement de partenariat avec des organismes de formation, la mission locale, les assistances sociales.

Auprès des entreprises :

Ohé Prométhée informe les entreprises sur les mesures d'aides à l'embauche, analyse les besoins en matière de recrutement,

recherche des candidats. Elle assure le suivi de l'embauche, le soutien pour les formalités administratives liées à l'embauche et la mise en place, en liaison avec la médecine du travail, des solutions de maintien dans l'emploi, aménagement de postes.

CinéSourds

144 rue des Capucins - 51 100 Reims.

Tél. : 03.26.85.06.17 - Fax : 03.26.82.03.66.

E-mail : contact@cinesourds.fr

Permanence de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Service interprète en langue des signes : intervention sur le département de la Marne. CinéSourds a pour mission de :

- regrouper dans un but d'entraide sociale, toutes sociétés de déficients auditifs
- promouvoir l'éducation populaire des sourds et malentendants en créant pour eux des activités culturelles et artistiques
- proposer un service social : interprète en langue des signes.

Des Gestes Pour se Comprendre

Maison de la Vie Associative,

122 bis rue du Barbâtre, bureau 2003

Accès handicapés, 9 rue Eugène Wiet

Tél./Fax : 03.26.87.40.93 - Mail : direction@dgpc.fr

Permanences : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

Service social avec une coordinatrice sociale en LSF (langue des signes française).

Association L'Eveil

4 rue Marcel Thil - 51 100 Reims

Tél. : 03.26.79.75.60 - Fax : 03.26.79.75.69.

Le but de cette association est la gestion d'établissements spécialisés pour déficients intellectuels afin d'intégrer et de réinsérer

ces derniers dans la vie sociale et professionnelle et leur apporter un mieux être.

I.M.E. L'Eveil (Institut Médico-Educatif)

4 rue Marcel Thil et 62, rue Camille Lenoir - 51100 Reims

Tél. : 03.26.79.75.60. - Fax : 03.26.79.75.69.

L'I.M.E. accueille 113 enfants et adolescents de 6 à 20 ans (internes et semi-internes) après orientation par la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

E.S.A.T. de Cormontreuil

(Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

8 rue du Commerce - 51350 Cormontreuil

Tél. : 03.26.82.49.59. - Fax : 03.26.82.65.30.

"Eveil Pratique Insertion" accueille 57 adultes en externat orientés par la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'Association des Familles de Traumatisés Crâniens de Champagne-Ardenne (AFTCCA)

12 rue de Ludes - 51100 Reims

Tél. : 03.26.86.42.81 - 06.72.80.35.89.

Elle a pour objectifs :

- de faciliter les contacts, les rencontres et l'entraide entre les familles de traumatisés crâniens et les traumatisés eux-mêmes. Améliorer l'information des familles sur les moyens de soigner, rééduquer, former les traumatisés crâniens et d'assurer la défense de leurs droits. Susciter la création de structures adaptées aux besoins spécifiques des Traumatisés Crâniens et y représenter leurs intérêts et leurs droits
- d'informer les associations, le grand public, et les pouvoirs locaux sur le traumatisme crânien, les besoins spécifiques nécessités par ce type de handicap (enfants ou jeunes adultes).

Permanence le mardi de 15 h à 17 h 30, bureau 310, à la Maison de la Vie Associative, 122 bis rue du Barbâtre à Reims. Entrée handicapés : 9 rue Eugène Wiet.

Permanence téléphonique : 03.26.06.14.41 - 06.72.80.35.89.

Mail : maryse.reibre@laposte.net.

Association des accidentés de la vie (FNATH)

Délégation Champagne-Ardenne - BP 20185

51009 Châlons-en-Champagne cedex

Tél. : 06.25.57.14.35.

Fnath.champagne-ardenne@wanadoo.fr

www.fnath.org

Elle œuvre, au plan national et européen à l'amélioration du sort des accidentés de la vie, victimes d'accidents du travail, de la route, de maladies professionnelles, de catastrophes naturelles ou industrielles, d'accidents médicaux ou domestiques, d'agressions ou d'actes de terrorismes, ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades et leurs ayants droit. Localement son objet est de regrouper, informer, conseiller et défendre toute personne ayant subi un dommage corporel, notamment à la suite de tous types d'accidents. C'est faire valoir individuellement les droits des adhérents vis-à-vis des organismes sociaux, des administrations en matière de protection sociale, d'emploi, de santé et d'agir pour l'amélioration de la législation sociale.

Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (G.I.H.P.)

22 rue des Essios - 51430 Bezannes.

Tél. : 03.26.36.94.90. - Fax : 03.26.49.84.72.

Le but de l'association est l'insertion des personnes handicapées. Elle dispose d'un service de transport public P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite). Il est destiné aux personnes handicapées qui ne

peuvent accéder aux réseaux de bus urbains, quel que soit le motif du transport (école, travail, courses, loisirs, santé...).

L'accès au service est accordé par une commission à laquelle le service transmet les dossiers des demandeurs.

Le transport est assuré à bord de mini-bus spécialement aménagés pour les personnes en fauteuil roulant ou à motricité réduite.

Les conducteurs accompagnateurs, spécialement formés, assurent une aide aux lieux de départ et d'arrivée.

Le service fonctionne 7 jours sur 7 et en soirée sur demande.

Une possibilité d'accompagnement sur place complète les prestations de transport.

Le G.I.H.P. dispose également d'un atelier d'équipement de véhicules adaptés au transport de personnes à mobilité réduite et en particulier, en fauteuil roulant (système d'accès et d'arrimage en fauteuil roulant).

Pour l'aménagement du véhicule, ISA Véhicules, 22 rue des Essios - 51430 Bezannes. Tél. : 03.26.36.61.72.

Groupement pour l'Education et l'Adaptation des Jeunes Handicapés

19 rue Alphonse Daudet.

Tél. : 03.26.07.45.35. - Fax : 03.26.61.55.72.

Gestion de deux établissements pour déficients intellectuels :

- IMP Villers Franqueux, accueil des déficients intellectuels de 6 à 20 ans, 84 places
- Centre d'Aide par le Travail (CAT), St Brice Courcelles.

Inter H

Allée Alberto Santos Dumont - Entrée A 7 - BP 1038 - 51687 Reims cedex 2 - Tél. : 03.26.09.18.61.

L'objectif de cette association est de fournir aux handicapés le maximum d'informations relatives à des sujets aussi divers que l'éducation, l'hébergement, le social, etc.

Institut Michel Fandre

CRESVAL (Centre Régional d'Education Spécialisée pour la Vision, l'Audition et le Langage)

51 rue Léon Mathieu - BP 10 - 51573 Reims cedex

Tél. : 03.26.08.41.88. - Fax : 03.26.08.41.89.

institutmichelfandre@free.fr

L'institut est destiné à assurer l'éducation, la rééducation et l'enseignement spécialisé des enfants présentant des troubles de la vision, de l'audition et du langage.

Les Papillons Blancs de la région de Reims

88 rue de Louvois - 51100 Reims

Tél. : 03.26.06.57.05. - Fax : 03.26.06.57.10.

Faire en sorte que la personne handicapée mentale soit citoyenne à part entière, voici le but principal de cette association. Solidarité, entraide et information des familles sont les maîtres mots de cette structure qui propose des services d'éducation spécialisée et d'insertion des personnes handicapées mentales.

Différents établissements sont gérés par les Papillons Blancs.

Enfants et adolescents

- I.M.E. "L'Eoline" - 12 Cours Wawrzyniak - 51100 Reims
Tél. : 03.26.85.05.40. - Fax : 03.26.85.92.82. (A partir de 3 ans).
- I.M.E. "La Cerisaie" - 30 rue de la Cerisaie - 51100 Reims
Tél. : 03.26.85.41.86. - Fax : 03.26.85.05.81. (A partir de 6 ans).
Au 1^{er} janvier 2009, ouverture de l'I.M.E. "La Sittelle" en remplacement de l'I.M.E. "La Cerisaie", 16 bis cours Wawrzyniak.

Adultes

- Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail
Les Ateliers de la Forêt - 51220 Pouillon
Tél. : 03.26.05.43.80. - Fax : 03.26.05.43.89. (A partir de 20 ans).

- Annexe de Tinquieux
Les Ateliers de la Forêt
12 rue Joseph Cugnot - 51430 Tinquieux
Tél. : 03.26.04.62.27. - Fax : 03.26.84.17.15.

- SAVS "Tandem"
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
15 avenue Bonaparte - 51430 Tinquieux
Tél. : 0 962 12 39 99

- Foyer de jour "L'Alize"
17 rue de Louvois - 51100 Reims - Tél. : 03.26.85.64.10.
Fax : 03.26.05.75.89. (Pour les plus de 20 ans).

- Maison d'Accueil Spécialisée Odile Madelin
Chemin des Nouez Crats - 51420 Cernay les Reims
Tél. : 03.26.02.00.83. Fax : 03.26.07.39.89.

- Foyer de vie "L'Aurore"
15 rue du Danube - 51100 Reims
Tél. : 03.26.09.81.36. - Fax : 03.26.09.81.37.

Le Regard au bout des doigts

170 avenue de Laon - 51100 Reims - Tél./Fax : 03.26.97.56.16.
Association rémoise créée en 2001. Elle propose un service d'accueil, d'écoute et d'aide aux personnes mal et non voyantes :

- démarches administratives, cartes d'invalidité, A.A.H., prestations dépendances
- ateliers : rotin, braille, informatique avec synthèse vocale, sculpture, sport en liaison avec handisport, goûters mensuels, voyages.

Permanences : lundis et mardis de 14 h à 17 h.

Reims Parkinson

Siège social, 14 bis rue de Pontgivart à Reims.
Permanence, consultation : les 2 premiers lundis de chaque mois sauf les jours fériés et vacances scolaires, à Taissy, salle des glaces - Centre des conférences et des Congrès.

Reims Parkinson est une association loi de 1901, à caractère social, dont les objectifs sont :

- informer les malades parkinsoniens sur la recherche et les soins
- lutter contre leur isolement
- organiser des conférences, des rencontres, des voyages avec d'autres associations de même objet
- tenir une correspondance avec les malades ne pouvant pas se déplacer
- organiser des manifestations (par exemple une envolée de ballons) pour la date anniversaire de James Parkinson ou toute action de commémoration propre à faire connaître la maladie.

La Sève et le Rameau

Association pour l'accueil et l'hébergement
des personnes adultes handicapées physiques
127 rue de la Bonne Femme - 51100 Reims
Tél. : 03.26.86.02.45. www.laseveetlerameau.asso.fr

La Sève et le Rameau est une association qui, par son projet, se propose de recevoir des personnes handicapées adultes qui ont la préoccupation de leur devenir. La finalité de cette action dépasse le simple souci de l'aide matérielle.

L'association s'efforce, par ses réalisations, de permettre à chacun d'élargir le champ de ses possibilités, d'acquérir une plus grande autonomie, de favoriser une ambiance de type familial, d'être un lieu d'échange et de réflexion.

Un esprit, des valeurs : chacun doit vivre sa vie pleinement et lui donner un sens, chacun essaie, selon ses possibilités, de partici-

per au fonctionnement du foyer, des services..., chacun se sent responsable.

L'association vise à ce que les personnes handicapées physiques Adultes accueillies prennent une part active à la vie du quartier et à celle de la cité et désire permettre à des personnes handicapées physiques de se remettre debout.

Des loisirs adaptés : en partenariat avec Les Amis de la Nature, La Sève et le Rameau propose des randonnées en Joëlettes (un fauteuil roulant sur une seule roue, poussé et tiré par deux personnes valides) sur la Montagne de Reims et dans des sites agréables. La Joëlette permet de randonner sur des chemins escarpés ou en pente, non praticables en fauteuil roulant.

Coordonnées des différents services :

- Foyer de vie, avec des accueils journalier ou temporaire, 100 rue de la Bonne Femme, 51100 Reims. Tél. : 03.26.06.20.11. Fax : 03.26.06.50.22. (Agrandissement prévu en 2007 avec 16 chambres supplémentaires et des appartements)
- Appartements adaptés : 74 rue d'Estienne d'Orves et 61 boulevard Wilson, ainsi qu'au 4 rue Roger Gilbert Lecomte, à Reims (et prochainement à Charleville-Mézières et à Epernay)
- Point Rencontre : 8 rue Baron Quinart, 08000 Charleville-Mézières. Tél. : 03.24.32.86.85.

UNAFAM Marne

(Union Nationale des Amis et Familles de malades et handicapés psychiques)

30 boulevard de la Paix - 51100 Reims
Permanence téléphonique : 03.26.47.64.86.

L'UNAFAM, fondée en 1963, a pour but premier l'entraide, la formation et la défense des intérêts des familles ayant l'un de leurs proches atteint d'une maladie mentale.

L'UNAFAM est une association nationale ayant dans chaque département une section sous la responsabilité d'un président délégué.

Au plan national, elle met à disposition un service "Ecoute famille" au 01.42.63.03.03. qui propose information, soutien et conseils à toute famille confrontée aux troubles psychiques d'un proche.

Au plan départemental, la section organise des permanences, des groupes de paroles, des ateliers d'entraide. Elle met à disposition documentation et textes de référence.

Les membres bénévoles, après une formation organisée au plan national, participent aux différentes missions de représentation auprès des collectivités régionales, départementales, communales, auprès des différents services déconcentrés de l'Etat où ils représentent les familles et leurs proches malades.

L'UNAFAM constitue une chance unique pour toutes les familles de participer officiellement à une structure reconnue d'utilité publique pour l'amélioration de la situation des personnes qui souffrent d'un handicap psychique.

Voir Ensemble - Marne

Groupe de la Marne

8 rue Jeune Homme - 51100 Reims - Tél. : 03.26.87.50.00

Mail : voirensemble.marne@club-internet.fr

www.voirensemble-marne.com

Permanences :

- le mardi, toute la journée, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- le mercredi après-midi de 14 h à 17 h.

Voir Ensemble est une association nationale, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet la promotion et l'épanouissement social, culturel et moral des personnes déficientes visuelles, depuis 1947.

Voir Ensemble - Marne est la représentation de Voir Ensemble sur le département. Elle affiche, dans la Marne, ostensiblement son option sociale, en développant des activités de services (formations informatique et braille, démarches administratives, écoute et soutien moral, vente de petit matériel adapté, etc.) et des parte-

nariats locaux (associations de personnes handicapées, MDPH, collectivités locales, SNCF, écoles, etc.).

Association des donneurs de voix

Bibliothèque sonore

19 rue Paul Petit - 51100 Reims - Tél. : 03.26.84.99.87.

Bibliotheque.sonore.reims@wanadoo.fr

Permanence le samedi de 10 h à 12 h et le mercredi de 14 h à 17 h.

Prêts gratuits de livres enregistrés sur CD et/ou cassettes à l'usage exclusif des mal et non voyants.

Association des Mutilés de la Voix Champagne-Ardenne

Tél. : 06.79.86.91.80.

Permanences tous les vendredis de 9 h à 11 h et sur Rendez-vous le mercredi après-midi à l'Hôpital Robert Debré, service ORL, niveau 0, bureau 335

Soutien moral aux malades et aux familles. Aide à la réinsertion. Interventions anti-tabac possibles auprès des écoles et des entreprises.

Trisomie 21 Marne

Groupe d'étude pour l'insertion sociale des personnes porteuses d'une trisomie 21

10 F rue Prieur de la Marne

Tél. : 03.26.85.09.04. - 03.26.40.05.42.

Association départementale affiliée à la fédération Trisomie 21 France.

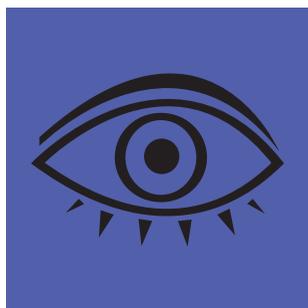
Qui sommes-nous ?

Une association de parents, de personnes trisomiques et de professionnels de la santé et de l'éducation convaincus de la nécessité de VIVRE ENSEMBLE.

Nous militons pour l'intégration sociale et l'autonomie des personnes porteuses de trisomie 21 et pour faire connaître et respecter la personne trisomique.

Nos actions

Rencontrer, écouter, informer les parents et toute personne concernée par la trisomie.



Emploi Formation

**Vous êtes à la recherche d'un emploi,
d'une formation ou d'un contrat d'apprentissage
spécifique aux personnes handicapées ?
Des organismes peuvent vous renseigner.**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

50 avenue Patton - 51000 Châlons-en-Champagne
Accueil : 03.26.21.57.70. - accueil@mdph51.fr

Antenne de Reims

136 rue du Mont d'Arène - 51100 Reims
Accueil : 03.26.35.39.30. ou 03.26.35.39.39.
antennereims@mdph.fr

Se faire reconnaître travailleur handicapé permet d'avoir accès à un ensemble de mesures mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Les formalités de reconnaissance s'effectuent auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), commission qui, s'agissant des adultes handicapés, reprend les compétences et fonctions anciennement dévolues aux COTOREP à savoir être reconnu travailleur handicapé n'est pas un préa-

lable nécessaire à l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés, de la prestation de compensation du handicap et de la carte d'invalidité.

Quelles sont les personnes concernées ?

Est considérée comme travailleur handicapé "toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques". L'orientation dans un établissement ou service d'aide par le travail vaut également reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Que signifie être reconnu travailleur handicapé ?

Demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, c'est faire reconnaître officiellement par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) son aptitude au travail, suivant ses capacités liées au handicap. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) peut ne pas reconnaître la qualité de travailleur handicapé. Dans ce cas, elle conclut soit à l'impossibilité d'accéder à tout travail soit à l'inverse, à la possibilité d'accéder normalement à un travail (absence de handicap reconnu).

Quels sont les avantages liés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ?

Etre reconnu travailleur handicapé permet, notamment, de bénéficier des mesures suivantes :

- l'orientation, par la CDAPH vers une entreprise adaptée (anciennement "ateliers protégés"), un établissement et service d'aide par le travail (anciennement "centre d'aide par le travail") ou une formation (stage en centre de formation ordinaire ou spécialisé, contrat d'apprentissage...)
- le soutien du réseau de placement spécialisé Cap Emploi

- l'obligation d'emploi définie par la loi du 10 juillet 1987 et modifiée en dernier lieu par la loi du 11 février 2005
- l'accès à la fonction publique par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique
- les aides de l'Agefiph.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé donne également une priorité d'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi et à la formation.

En cas de licenciement, la durée du préavis légal est doublée pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées, sans toutefois que cette mesure puisse avoir pour effet de porter au-delà de trois mois la durée du préavis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque les règlements de travail, les conventions ou accords collectifs de travail ou à défaut, les usages prévoient un préavis d'une durée au moins égale à trois mois.

Quelles sont les démarches à accomplir ?

Il appartient aux personnes intéressées de faire une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du département, en remplissant le formulaire de demande unique. Tous les renseignements sur ce point peuvent être obtenus auprès de la "Maison départementale des personnes handicapées 51".

Les parents de la personne handicapée, ses représentants légaux ou les personnes qui en ont la charge effective peuvent également présenter une demande à la CDAPH, de même que le directeur régional et départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'ANPE (avec l'accord de la personne), l'organisme de sécurité sociale, etc.

Ohé Prométhée - Cap Emploi Marne

3 rue Daniel Berger - La Neuville

Tél. : 03.26.77.17.67 de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 17 h), ou sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

La mission de CAP Emploi Marne - Ohé Prométhée est double :
en direction du public handicapé

- insertion en entreprise de personnes reconnues "travailleur handicapé" par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) victimes d'accident du travail ou maladie professionnelle (si taux IPP \geq 10 %) titulaires d'une pension d'invalidité (1^{ère}, 2^e ou 3^e catégorie), titulaires d'une pension militaire d'invalidité, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, titulaires d'une carte d'invalidité (accueil, mise en place de parcours, suivi...)
- mise en place d'actions de formation, en lien avec l'ANPE
- développement de partenariat avec des organismes de formation, la mission locale, les assistantes sociales...

auprès des entreprises

Ohé Prométhée informe les entreprises sur les mesures d'aides à l'embauche, analyse les besoins en matière de recrutement, recherche des candidats. Elle assure le suivi de l'embauche, le soutien pour les formalités administratives liées à l'embauche et la mise en place, en liaison avec la médecine du travail, des solutions de maintien dans l'emploi, aménagement de postes.

Les services rendus par l'ANPE

Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier de tous les services et prestations proposés par l'ANPE dans le cadre de ses missions.

Les règles générales s'appliquant à l'inscription des demandeurs d'emploi concernent de plein droit les travailleurs handicapés reconnus ou susceptibles de l'être.

Par ailleurs, l'ANPE met en œuvre des actions précises en faveur des personnes handicapées :

- Dans chaque agence locale, l'ensemble des conseillers à l'emploi est chargé de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'aide au placement des personnes
- L'ANPE et l'Agefiph avec le réseau CAP Emploi, ont signé une convention de partenariat ayant pour objet de développer les actions pour l'emploi et la formation des personnes handicapées
- Les travailleurs handicapés ont un accès privilégié aux contrats aidés du Plan de cohésion sociale gérés par l'ANPE.
- L'ANPE est également prescripteur de la mesure Handi Insert du Conseil Régional de Champagne-Ardenne
- L'ANPE informe les employeurs sur les incitations et obligations instituées par la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Handi Insert

Région Champagne-Ardenne
Direction de la Formation Professionnelle
5 rue de Jéricho - 51037 Châlons en Champagne cedex
Tél. : 03.26.70.31.31. - Fax : 03.26.70.89.44.

Handi Insert est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle de personnes handicapées dans le milieu du travail ordinaire.

La Région Champagne-Ardenne, en partenariat avec l'AGE-FIPH, met en œuvre un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle de personnes handicapées en collaboration avec les CAP Emploi et l'ANPE. Avant toute embauche de salarié, contactez le CAP Emploi de votre département ou votre agence locale ANPE.

Quels bénéficiaires ?

Les travailleurs handicapés demandeurs d'emploi définis au titre de l'article L.323-3 du code du travail, sans condition d'âge, de durée de chômage, ni de niveau d'études.

Pour quels employeurs ?

Les entreprises de moins de 20 salariés, les associations de moins de 20 salariés. Les administrations et collectivités, déjà soumises à une obligation légale, ne sont pas éligibles.

Finalités d'Handi Insert

La Région participe au financement d'un CDI ou d'un CDD de 6 mois, ou plus, qui vise à favoriser l'insertion dans la communauté de travail, et à former la personne handicapée sur son poste en adaptant les conditions de travail au handicap.

La participation financière de la Région est au maximum de 3 750 euros pour un CDD et 5 000 euros pour un CDI (chiffres 2006-2007).

Caractéristiques des aides

Il est possible d'associer cette prime à des contrats aidés pendant 4 à 12 mois, permettant :

- une prise en charge à 100 % du salaire chargé (aide de l'Etat comprise) pour les associations
- une prise en charge à 80 % du salaire chargé (aide de l'Etat comprise) pour les entreprises.

Aide complémentaire de l'AGEFIPH

- Un accompagnement tutoral individualisé financé par l'AGE-FIPH d'une durée moyenne de 40 heures
- Un plan de formation individualisé élaboré conjointement entre l'entreprise, le prescripteur et le travailleur handicapé. L'AGE-FIPH finance 100 % des coûts pédagogiques dans une limite de 200 h par travailleur handicapé

- L'AGEFIPH verse la prime à l'employeur et au salarié (respectivement 1 600 euros et 800 euros) en cas de signature d'un CDI ou d'un CDD supérieur ou égal à 12 mois (chiffres 2006-2007).

Modalités de financement

La participation régionale est versée à l'employeur à terme échu de chaque mois sur présentation de la fiche de paye.

Cela vous intéresse ?

Contactez votre CAP Emploi ou votre agence locale ANPE afin qu'il étudie avec vous votre éligibilité et vos besoins précis.

Le CAP Emploi ou votre agence ANPE préparera avec vous votre dossier afin qu'il soit présenté devant le Comité de sélection qui se réunit une fois par mois.

Des Gestes pour Se Comprendre

Maison de la Vie Associative

122 bis rue du Barbâtre - Bureau 203

Accès handicapés : 9 rue Eugène Wiet

Tél/fax : 03.26.87.40.93.

Permanences : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi

Adresse postale : Buofac BP 5 - 51571 Reims cedex 2

Accompagnement des personnes sourdes dans leur parcours d'emploi.

Initiation, formation et remise à niveau de la langue des signes.

Découverte de la culture sourde.



Transports et aménagements de la circulation

Vous devez vous déplacer dans votre ville, en France ou encore à l'étranger.

Des moyens existent, tant en matière de transport que d'aménagement de la circulation.

Transport individuel

TREMA

Service de transport de personnes à mobilité réduite

22 rue des Essios - 51430 Bezannes

Tél. : 03.26.36.60.66.

Vous souhaitez bénéficier d'un service de transport adapté.

Reims Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des transports, a délégué la gestion du transport des personnes handicapées à la société TREMA.

Il s'agit d'un transport collectif à la demande en porte à porte avec réservation.

Il permet les déplacements sur tout le territoire de l'agglomération rémoise (Bétheny-Bezannes-Cormontreuil-Reims-St Brice Courcelles et Tinquex).

Ce service s'adresse aux personnes, qui du fait de leur handicap, ne peuvent pas utiliser le réseau de transport public urbain de voyageurs et plus particulièrement :

- les personnes titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % dont le handicap rend indispensable l'utilisation d'un tel service
- les personnes en fauteuil roulant
- les personnes souffrant d'un handicap temporaire suite à un accident
- les personnes titulaires d'une carte Etoile verte.

Afin de pouvoir bénéficier du service, il suffit de contacter TREMA et de compléter un dossier d'admission. Ce dernier comporte un questionnaire rempli par le demandeur ainsi qu'un questionnaire médical rempli par le médecin traitant.

Les dossiers sont ensuite examinés par une commission sur la base de l'avis du médecin de la commission.

Les bénéficiaires recevront gratuitement une carte d'accès nominative comportant leur photo.

Transport ferroviaire

La SNCF met à votre disposition "le carnet pour un voyage serein" pour vous conseiller et vous informer sur les services proposés pour faciliter vos déplacements en train : billets à domicile, service bagages... et le service Accès+, nouveau service d'accueil et d'accompagnement spécialement dédié aux personnes en situation de handicap.

Ce guide est disponible gratuitement dans toutes les gares et peut être envoyé sur demande à domicile, en gros caractères et en braille en écrivant à :

Mission Voyageurs handicapés

209/211 rue de Bercy - 75585 Paris cedex 12

Il est également consultable sur le site internet :

www.voyages-sncf.com/voyageurs_handicapés

Par ailleurs, un Numéro vert 0800 15 47 53 (appel gratuit) est mis à votre disposition 24 h/24 et 7j/7 pour vous aider à préparer votre

voyage et obtenir toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin.

Nouveau service Accès Plus : l'objectif de ce service gratuit est d'assurer pour les personnes handicapées ou en situation de handicap avéré, une prestation d'accueil et d'accompagnement sans rupture, depuis l'entrée de la gare de départ jusqu'à la sortie de la gare d'arrivée. Service lancé en fin 2006 sur quelques gares, il sera offert dans 400 gares dès le début 2008. Cinq moyens de contact sont mis à disposition des voyageurs pour réserver cette prestation d'accueil et d'accompagnement qui doit être faite au moins 48 h à l'avance :

- par téléphone : 0890 640 650 puis tapez 1
- par numéro court : 36 35 puis tapez 4 puis 1
- par fax : 0 825 825 957
- par mail : accesplus@sncf.fr
- par internet : www.accesplus.sncf.com ou www.voyages-sncf.com.

La gare de Reims est accessible aux personnes à mobilité réduite ; elle dispose notamment d'emplacements de parking handicapés, d'ascenseurs aux principaux accès du bâtiment et sur les quais, de guichets accessibles aux personnes en fauteuils roulants, de bandes de guidages et d'éveil de vigilance pour les personnes malvoyantes, de boucles d'induction magnétiques pour les personnes malentendantes...

Transport aérien

Les aéroports de Paris (Roissy-Orly)

Dès l'arrivée à l'aéroport, des aménagements et équipements spéciaux ont été spécifiquement réalisés pour l'accueil des passagers handicapés (places de stationnement réservées, bornes d'appel à proximité afin de contacter le service d'assistance qui les prendra en charge jusqu'à l'avion).

La plupart des compagnies aériennes mettent à votre disposition un service spécial d'assistance (personnel d'accompagnement) pour faciliter l'embarquement et le débarquement. Les transporteurs mettent en outre gratuitement à votre service des fauteuils roulants dans l'enceinte de l'aérogare.

La plupart des aéroports internationaux sont désormais équipés de rampes pour fauteuils roulants, et offrent des véhicules spécialisés ou des plates-formes élévatrices lorsque les passerelles télescopiques sont indisponibles.

Si l'admission à bord des passagers souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel n'est en principe soumise à aucune condition particulière d'acceptation, il est toutefois indispensable d'informer au préalable la compagnie (au minimum 48 h à l'avance) afin que le passager handicapé bénéficie des services offerts. Il lui sera parfois demandé de remplir un formulaire spécifique de renseignements médicaux (documents INCAD), disponible dans tous les aéroports ou agences de voyages, qui devra accompagner sa demande de réservation.

Pour des raisons de sécurité, les passagers atteints d'un handicap mental sévère ne peuvent voyager en avion sans accompagnateur sur les vols long-courriers. Pour les trajets plus courts, ils pourront être admis à voyager seuls sur certaines compagnies sous réserve d'un accord médical préalable.

Les aéroports de Paris (ADP) publient un guide pour les personnes à mobilité réduite. Pour vous le procurer, adressez-vous à : Aéroport de Paris, Service Marketing Grand Public - Orly Sud 94396 Orly Aérogare cedex. Tél. : 01.49.75.58.47.
www.aeroport.fr/passager/petitguide.php

Que vous partiez de Roissy ou d'Orly, vous saurez tout sur les itinéraires à emprunter et le temps de parcours nécessaires dans les aéroports ainsi que sur les services et commerces disponibles.

Air France et le transport des personnes à mobilité réduite
Saphir (Service d'Assistance aux Personnes Handicapées pour

les Informations et les Réservations), créé en juin 2001, répond à la nécessité de mettre en place un système en faveur des passagers handicapés pour leur permettre d'accéder plus facilement aux renseignements pratiques liés à leur voyage et rendre celui-ci simple et agréable. Saphir met à la disposition des passagers à mobilité réduite une gamme de services adaptés et de prestations personnalisées pour rendre le voyage aussi peu contraignant que possible.

Saphir est un service gratuit, spécialisé et centralisé, en contact avec le passager handicapé et le service médical Passagers d'Air France. Chacune des 18 personnes qui composent l'équipe Saphir a été formée par un médecin spécialiste du handicap (handicap moteur, déficience mentale ou sensorielle).

Un chien d'assistance peut accompagner certains passagers à mobilité réduite. Il doit avoir été dressé dans une école reconnue par les autorités et posséder un certificat de dressage pour porter assistance. Signalé et accepté au moment de la réservation, l'animal voyagera gratuitement avec son maître, en cabine.

Pour bénéficier du service Saphir en France et dans les départements d'outre-mer, il est essentiel de se faire connaître au moins 48 heures avant le départ en appelant directement le 0 820 01 24 24 (0,12 euro/mn), fax : 04.93.18.53.50 ou en contactant le service Saphir par email : mail.saphir@airfrance.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, le samedi de 9 h à 18 h.

Aménagement de la circulation

Places de stationnement réservées en ville

- 1 place rue Paul Adam, au droit du n° 17, juste après l'entrée charretière
- 2 places rue de l'Adriatique, côté pair face au n° 32 et au n° 34
- 1 place boulevard Albert 1^{er}, devant le n° 152

- 2 places rue d'Alger, côté impair, au droit du n° 3 et au droit du n° 7
- 3 places rue d'Alsace Lorraine, 1 place côté impair au droit du n° 17, 1 place côté pair à droite de l'entrée du n° 72 et 1 place au droit du n° 110
- 2 places rue Anquetil, 2 places sur le parking situé face au n° 15
- 1 place rue Guillaume Apollinaire, côté pair devant le n° 16
- 7 places rue Jeanne d'Arc, côté pair : 1 place au droit du n° 10, 1 place au droit du n° 14, 1 place au droit du n° 46, 3 places devant l'école Pouply et 1 place juste après l'entrée du square de la Gestapo
- 1 place rue de l'Arbalète, côté impair, devant le n° 5 (INSEE)
- 3 places, place des Argonautes, 1 place face au n° 6, 1 place face au 18 et 1 place face au n° 22
- 1 place rue de l'Arquebuse, à l'angle du Bd du Général Leclerc, côté pair
- 4 places rue Emile Arques, 2 places proches EP 54/55 et 2 places côté impair face Parc des Expositions à côté EP n° 65/64
- 1 place rue de l'Atteignant, côté pair au droit du n° 14
- 2 places galerie des Baléares, au droit du n° 2
- 4 places rue du Barbâtre, côté impair : 1 place devant le n° 109 et 1 place au droit du n° 143. Côté pair : 1 place devant le n° 30 et 1 place au droit du n° 16
- 1 place rue Henri Barbusse, côté pair face au n° 17
- 4 places Basses Promenades, 2 places face au n° 17 Bd du Général Leclerc, 1 place face au n° 1 Bd du Général Leclerc et 1 place à côté de la "sanisette" près du poste E.D.F.
- 2 places rue de Belfort, côté pair : 1 place à l'angle de la rue de Cernay. Côté impair : 1 place à droite de l'entrée du n° 5
- 1 place, place Nicolas Bergier, devant le n° 4
- 1 place rue de Berru, côté impair à côté du n° 7

- 2 places rue de Bétheny, 1 place devant la Maison de quartier le Flambeau, n° 13 rue de Bétheny et 1 place devant le n° 43
- 1 place rue de Bethléem, côté impair devant le n° 23
- 8 places rue du Docteur Billard, côté impair : 2 places face au n° 8, 2 places sur le parking situé entre le n° 3 et l'avenue du Président Kennedy, 1 place devant le n° 7. Côté pair : 2 places sur le parking situé côté rue Pierre Taittinger devant le n° 14 et 1 place devant les n° 4 et n° 6
- 1 place allée Georges Bizet, devant le n° 7
- 48 places chaussée Bocquaine, côté impair : 3 places sur le parking situé à l'angle de la Chaussée Bocquaine, avenue du Général de Gaulle, 1 place sur trottoir, première case à droite de l'accès n° 3 Comédie, 4 places sur le parking de la piscine (accès par Chaussée Bocquaine et sortie A4), 2 places sur le parking de la piscine (devant l'entrée principale), 1 place au droit de l'accès piétonnier au C.I.S. Côté pair : 1 place devant le n° 26, 36 places sur le parking angle Chaussée Bocquaine/avenue Paul Marchandea
- 3 places avenue du Général Bonaparte, côté impair au droit du n° 1 (école primaire des Provençaux)
- 2 places rue de la Bonne Femme, côté pair au droit du n° 100
- 1 place rue Jean Bénigne Bossuet, côté impair à proximité de l'accès à la place G. Méliès
- 2 places, place du Boulingrin, sur parking, à l'intersection de la rue Andrieux et de la rue de Mars (proche de l'EP n° 24)
- 1 place rue de Bourgogne, devant le n° 35 à l'angle de la rue Jeunehomme
- 3 places rue Georges Boussinesq, côté impair : 1 place au droit du n° 19. Côté pair : 1 place au droit du n° 52 et 1 place devant l'entrée du n° 62
- 1 place rue Aristide Briand, entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Cérés
- 1 place rue Brûlée, au droit du n° 38

- 2 places rue Narcisse Brunette, 1 place devant le n° 67 et 1 place sur parking (privé) devant le n° 5
- 1 place rue Jean de la Bruyère, côté impair devant les n° 21/23
- 7 places rue Buirette, 2 places face au n° 4 sur épi central, 1 place au droit du n° 36, 2 places au droit du n° 21 de part et d'autre de l'entrée charretière et 2 places face au n° 20 sur épi central
- 1 place rue Butot, face à l'EP n° 2
- 1 place rue du Docteur Camberlein, au droit du n° 20
- 7 places rue des Capucins, côté impair : 1 place face au n° 130, juste après l'accès du collège St Joseph, 1 place au droit du n° 193. Côté pair : 2 places devant le n° 202 (sécurité sociale), 1 place devant le n° 56, 1 place devant le n° 58 et 1 place devant le n° 12
- 1 place, place Carnegie, sur le parking, devant la bibliothèque municipale (n° 2) à gauche face à l'entrée principale
- 1 place boulevard Carteret, côté pair en face de l'entrée du n° 71
- 1 place rue Cazin, côté impair devant le n° 1
- 1 place rue de Cernay, à droite de l'entrée du n° 179
- 2 places rue Chabaud, côté impair au droit du n° 45 et au droit du n° 49
- 2 places rue du Chalet, côté impair : 1 place en face du n° 114 et 1 place au droit du n° 3a
- 1 place rue du Champ de Mars, côté impair, 1^{ère} place à droite de l'entrée du cimetière du Nord
- 1 place rue Chanoine René Camus, devant le n° 16
- 2 places rue Chantereine, 1 place sur parking face au n° 2 et 1 place sur parking face au n° 16
- 1 place rue Chanzy, au droit du n° 98
- 2 places rue des Chapelains, côté pair : 1 au droit du n° 8 et 1 au droit du n° 4
- 1 place, place du Chapitre, au droit du n° 17

- 1 place rue Charlier, au droit du n° 3
- 1 place rue Léopold Charpentier, sur la banquette de stationnement, le long de l'école, en face du n° 20
- 1 place rue du Châtelet, sur le parking face au n° 20
- 1 place rue de Chativesle, côté impair au droit du n° 63
- 1 place rue du Chemin Vert, angle de l'allée de l'Amour Maternel
- 2 places rue de Chevigné, 1 à gauche de la sortie des immeubles 2A à 2F et 1 au droit du n° 16 A
- 1 place rue Clovis Chezél, entre les n° 15 et 37
- 2 places, place René Clair, côté impair : 1 place face au bureau de poste "Val de Murigny" et 1 place entre la fin de l'espace piétonnier et la rue Pierre Fresnay
- 3 places rue du Cloître, 2 au droit de la Sous Préfecture et 1 au droit du n° 10, juste après l'entrée charretière
- 1 place rue du Clou dans le Fer, face au n° 15
- 3 places rue Clovis, côté impair : 1 au droit du n° 7 et 2 au droit du n° 15, juste après l'entrée charretière
- 1 place rue René Cochinard, côté impair face aux deux portes de garage situées entre les n° 12 et 14
- 1 place rue de Contrai, côté impair face au n° 36
- 2 places avenue Cook, côté impair : devant le n° 3. Côté pair : devant le n° 10
- 2 places rue de Courcelles, côté pair : 1 face aux n° 31 et 33 et 1 face aux n° 63 à 67
- 5 places rue de Courlancy, côté impair : 1 face au n° 30. Côté pair : 1 devant le n° 30, à l'angle de la rue de l'Union Foncière, 1 devant le n° 18-20, 1 entre le n° 130 et la rue de Sacy et 1 devant le n° 79
- 1 place rue Coutier Marion, au droit du n° 29 bis
- 1 place rue de Croutelle, au droit du n° 42
- 1 place rue du Danube, au droit de l'EP n° 11

- 1 place rue Alphonse Daudet, face au n° 23
- 2 places boulevard Dauphinot, 1 au droit du n° 18. Côté impair : 1 en face du n° 1
- 1 place rue Jean-Louis Debar, en long à proximité du n° 1
- 1 place rue Desprez, au droit du n° 25
- 1 place rue Eugène Desteuque, au droit du n° 11
- 1 place rue d'Estienne d'Orves, côté pair devant le n° 74
- 1 place rue Diderot, devant le n° 5bis, au carrefour Diderot-Montoison
- 1 place rue de Dieppe, côté impair à côté du n° 9
- 3 places avenue du 18 juin 1940, 1 devant le n° 11, 1 devant l'école élémentaire Maison Blanche, 1 à l'angle de l'avenue du 18 juin 1940 et de la rue du Havre
- 1 place rue Dom Pérignon, face au n° 17
- 1 place rue Roland Dorgelès, au droit du n° 6
- 1 place rue de la Douzième Escadre d'Aviation, sur le parking du service de recensement (n° 6)
- 1 place rue des 16e et 22e Dragons, à droite de la sortie du n° 4
- 1 place rue Dumont d'Urville, en face du n° 6 sur le parking en épi
- 2 places avenue du Général Eisenhower, sur le parking Eisenhower/Pierre Taittinger
- 5 places rue des Elus, côté pair : 1 à l'angle Cours J.B. Langlet au droit du n° 14, 2 à l'angle de la place du Forum au droit des n° 4 et 6. Côté impair : 1 au droit du n° 11 (Mutualité) et 1 à l'angle de la rue du Clou dans le Fer au droit du n° 31
- 1 place avenue d'Epernay, côté pair devant le n° 92
- 5 places avenue de l'Europe, côté impair : 3 places proches EP n° 20, à l'arrière du parking de la piscine des Thiolettes, 1 place au droit du n° 3. Côté pair : 1 place à proximité du n° 16 bis (CROUS), avant l'EP 45/46

- 18 places Parc des Expositions, sur le parking dans l'emprise du parc
- 3 places rue Léon Faucher, 1 devant le n° 32, 1 devant le n° 13 et 1 devant le collège Maryse Bastié
- 1 place rue Favart d'Herbigny au n° 52
- 2 places boulevard Foch, 1 devant le n° 13, au droit de l'emplacement réservé à l'arrêt et 1 devant le n° 21 entre les deux entrées charretières
- 1 place, place du Forum, côté square (cryptoportique) face au n° 36, juste après l'entrée du parking payant
- 4 places rue Marie-Clémence Fouriaux, 1 place au droit du n° 53 et 1 place face au n° 36. Côté pair : 1 face au n° 1, à l'angle de la rue du Président Franklin Roosevelt et 1 face aux n° 25-27
- 2 places boulevard Franchet d'Espérey, côté pair : en face du n° 5. Côté impair : au droit du n° 5
- 1 place rue Antoine Frémyn, côté impair à l'angle de la rue de la Framboisière
- 1 place rue Frère Arnould, devant le n° 15
- 2 places rue Robert Fulton, sur le parking des archives municipales et communautaires
- 4 places esplanade Roland Garros, sur le parking central aux endroits aménagés
- 1 place rue André Gide, côté impair face au n° 6
- 1 place avenue du Général Giraud, dans le parking Parc de Champagne à gauche de l'entrée
- 1 place rue Gosset, côté pair devant le n° 116
- 1 place rue du Cardinal Gousset, devant le n° 3
- 2 places rue du Grand Credo, 1 après l'entrée du parking place des Martyrs, 1 juste avant les deux places réservées à la Police
- 3 places rue de la Grosse Ecritoire, 2 de part et d'autre de la sortie et 1 à l'entrée de l'Hôtel de Ville

- 2 places rue de la Grue, côté impair : 1 au droit du n° 7 et 1 au droit du n° 1
- 2 places rue Jules Guichard, 1 au droit du n° 22, 1 côté impair à l'angle de la rue P. Vaillant Couturier devant le n° 3
- 2 places rue de Guignicourt, côté pair devant le n° 16 et devant le n° 8
- 1 place rue Eugène Guillaume, côté impair face au n° 2
- 2 places rue Raymond Guyot, 1 face au n° 66 et 1 derrière l'église Saint André jusqu'à la mitoyenneté du n° 2
- 1 place Hautes Promenades, face à la rue de la Tirelire
- 2 places rue Heidsieck, au droit du n° 11 à l'angle de la rue de Cernay
- 1 place rue Henri IV, côté pair au droit du n° 8
- 1 place rue Alexandre Henrot, sur le parking adjacent à la Maison de quartier (Clairmarais, n° 73)
- 2 places rue du Lieutenant Herduin, 1 face au n° 48 rue Gambetta (sur parking situé à l'angle de la rue Gambetta) et 1 au droit du n° 16
- 1 place allée de l'Hirondelle, côté impair au droit du n° 5
- 4 places avenue Georges Hodin, 1 au droit du n° 2, 1 devant le n° 19, 1 devant le n° 21 et 1 devant le n° 23
- 2 places allée de l'Irlande, côté pair deux emplacements, proches de l'entrée de l'établissement BTP Retraite, en face de l'EP n° 91X
- 1 place rue Docteur Jacquin au droit du n° 8
- 2 places rue Henri Jadart, sur le parking
- 2 places rue Francis Jammes, côté impair : 1 face au n° 20 et 1 près du poste de transformation EDF
- 2 places avenue Jean Jaurès, 1 devant la pharmacie Ardennaise (n° 134) et 1 devant les n° 66/68
- 1 place rue Jovin, côté impair : 1 place au droit du n° 7

- 1 place rue Rudyard Kipling, devant le n° 11 de l'esplanade Ernest Hemingway
- 3 places impasse Léo Lagrange, sur le parking du complexe sportif René Tys
- 3 places allée des Landais, côté pair : 2 places face au n° 20 allée des Bourguignons et 1 place côté pair devant le n° 6
- 2 places parking des Landais à droite de l'accès du parking
- 1 place rue Lanson, côté impair à proximité du n° 37
- 5 places avenue de Laon, côté pair : au droit du n° 156, au droit du n° 240, au droit du n° 286. Côté impair : au droit du n° 77 (angle de la place St Thomas), au droit du n° 289
- 1 place rue Hubert Latham, côté impair au droit du n° 7
- 1 place rue Gustave Laurent au n° 59
- 3 places boulevard du Général Leclerc, 1 face au n° 95 et 2 sur trottoir le long du Centre des Congrès
- 2 places rue Ledru Rollin, côté pair : devant le n° 150 et devant le n° 154
- 1 place rue du Docteur Lefort face au n° 2
- 1 place rue Legendre, côté pair entre le n° 6 et les sorties de garages
- 1 place rue Irénée Lelièvre au droit du n° 7
- 1 place, place Charles Lepagnol, côté pair devant le n° 16
- 1 place rue Lesage, côté pair face au n° 18
- 4 places rue Libergier, côté pair : 1 place au n° 52 sur banquettes et 1 au n° 12 sur banquettes. Côté impair : 1 place au n° 29 sur banquettes et 1 au droit du n° 55
- 1 place rue des Lilas au droit du n° 20
- 1 place rue Jules Lobet au droit du n° 6
- 4 places boulevard Lundy, côté impair : 2 places au droit du n° 13. Côté pair : 1 place devant le n° 30 et 1 place au droit du n° 72

- 1 place rue Albert Luthuli, côté impair : 1 place sur le parking entre le n° 1 et la rue Nelson Mandela
- 1 place, place Luton, côté impair : devant les n° 41 et 43. Côté pair : face au n° 71
- 1 place rue Machet, devant le n° 9
- 1 place, place Magneux, côté pair au droit du n° 60
- 1 place rue M-Dominique Maingot, entre les n° 7 et 9
- 3 places rue de la Maison Blanche, côté impair : devant le n° 53 et devant le n° 133. Côté pair : devant le n° 108
- 1 place rue Pierre Marivaux au droit des n° 42-44
- 1 place rue Marlot, côté pair au droit du n° 10
- 2 places, place des Martyrs de la Résistance, 1 place au droit de l'accès du n° 2 et 1 place sur parking
- 1 place rue Maucroix au droit des n° 23-25
- 2 places rue François Mauriac, 1 sur le parking de la salle municipale et 1 sur le parking du bureau de Police
- 1 place rue Mennesson Tonnelier à l'angle de la rue Lesage
- 2 places rue Olivier Métra, face à la Poste Principale à côté des sanisettes
- 2 places rue Edouard Mignot, côté impair : sur banquette à 15 m en aval de la rue A. Pingat à 22 m en aval de la rue A. Pingat
- 1 place rue des Moissons, côté impair au droit du n° 11
- 2 places rue du Mont d'Arène, côté pair : 1 place au droit du n° 134 sur banquettes et 1 au droit du n° 50
- 1 place allée des Monts de Champagne, côté impair au droit du n° 29
- 1 place rue Yvon Morandat, côté pair devant le n° 20
- 3 places rue Pierre Mougne, côté impair : face au n° 28, face au n° 18 et face aux n° 6-4
- 3 places rue des Moulins, 1 place à l'angle de la rue Gambetta. Coté pair : 1 place au droit du n° 26. Côté impair : 1 place au droit de l'EP n° 25

- 1 place, place Jean Moulin à l'intérieur du parking de la place au droit de l'EP 17/18
- 2 places, place Mozart, 1 devant la Poste (au n° 1) et 1 devant l'église
- 1 place rue Navier, parking Centre des Impôts, côté parking public
- 1 place rue de Neufchâtel, côté pair une place devant le n° 4 sur le parking à l'angle du boulevard Robespierre
- 3 places rue de la Neuville, 1 devant la bibliothèque municipale, 1 face à l'E.P. n° 1 et 1 côté pair devant le n° 50
- 1 place rue Pol Neveu, sur le parking en épi face au n° 14, au carrefour rue Voltaire
- 1 place rue Newton, côté pair sur banquette devant l'école Galilée
- 1 place, place des Oiseaux face au n° 7
- 1 place rue d'Oseille au droit du n° 8
- 1 place rue des Orphelins face au n° 9
- 8 places boulevard de la Paix, côté impair : 2 places devant l'entrée des Assurances Générales de France (n° 11), sur stationnement en épi 1 place devant le n° 25, sur stationnement en épi 2 places devant le n° 17, 1 place devant la maison des syndicats (n° 15) au droit du 27 ter. Côté pair : en épi devant l'EP n° A 14
- 1 place rue Paulin Paris, côté impair devant le n° 41
- 2 places rue Blaise Pascal, côté impair sur banquettes : 1 place devant le n° 7, 1 place devant le n° 11
- 2 places rue Passe Demoiselles, côté pair entre le n° 12 ter et le n° 14
- 3 places boulevard Pasteur, 2 places devant le n° 22 et 1 place au droit du 23 ter
- 1 place rue Martin Peller sur le parking au niveau du n° 44
- 1 place rue Perseval, côté impair à droite de la sortie du n° 29
- 2 places allée des Pervenches, côté impair : 1 à l'angle de l'allée des Myosotis face au n° 16. Côté pair : 1 en face du n° 2

- 3 places rue Philippe au niveau de la sortie du parking
- 1 place rue Pierret devant le n° 15
- 1 place rue Raymond Poincaré sur la gauche du parking de l'entrée du stade Georges Hébert
- 2 places boulevard Pommery 1 devant le n° 54 et 1 devant le n° 228
- 1 place rue Ponsardin au droit du n° 7 bis
- 1 place allée des Provençaux devant l'école primaire des Provençaux sur parking
- 4 places rue de Rilly la Montagne, côté pair sur le parking privé devant l'immeuble du n° 2 au n° 14
- 2 places rue Rockefeller, côté impair : 1 place devant la médiathèque juste après le carrefour Chanzy, 1 place juste avant le carrefour rue des Fuseliers
- 2 places boulevard Louis Roederer, côté pair : au droit du n° 24 et au droit du n° 12 "carrefour Courcelles"
- 1 place rue Rogier, devant l'inspection du travail (n° 7)
- 3 places rue Nicolas Roland au droit de l'EP n° 9 sur parking
- 1 place allée des Roses, côté pair à l'angle de la place du 11 novembre
- 2 places allée du Rouge Gorge, côté pair : au droit du n° 4 et au droit du n° 10
- 1 place rue du Docteur Roux devant le n° 65
- 3 places allée Thierry Sabine, 1 place à droite de l'entrée du Parc des Expositions (porte est), 2 places à gauche de l'entrée du Parc des Expositions proche EP 5/6
- 1 place rue Saint Benoît devant le n° 2
- 1 place rue de Saint Brice, face au n° 8 côté impair sur parking en épi
- 1 place rue Saint Bruno, à l'angle de la rue de Cernay - Côté impair
- 1 place rue Saint Jean Césarée, côté pair au droit du n° 8

- 2 places rue Saint Pierre les Dames, entre le n° 1 et le n° 3
- 4 places boulevard Saint Marceaux, côté pair : 1 place au droit du n° 124b, 1 place au droit du n° 86. Côté impair : 1 place face au 9C, 1 place face au 11 bis
- 2 places chaussée Saint Martin, 1 place devant le n° 61. Côté pair : 1 place au n° 69
- 1 place rue Saint Maurice, côté impair face au n° 4
- 1 place, place Saint Nicaise devant le magasin Croix Bleue
- 1 place, place Saint Remi réservée sur le parking
- 1 place, place Saint-Thomas face à l'entrée du parking en venant de l'avenue de Laon
- 2 places rue Camille Saint Saëns face au n° 24 de part et d'autre de l'entrée principale du Ludoval
- 1 place, place Sainte Clotilde à droite de la sortie du Foyer de Jour des Papillons Blancs
- 1 place rue Salin au droit du n° 8
- 1 place rue de Salzbourg devant le n° 79
- 1 place rue Paul Schleiss, côté pair face au n° 23
- 2 places rue du Docteur Schweitzer, 1 place à côté du n° 41, devant le candélabre d'éclairage public A 57 et 1 place à l'angle de l'accès à la rue Laplace
- 2 places rue Sébastopol, 1 place devant le n° 79 à partir de la mitoyenneté du n° 81 et 1 place devant le n° 39
- 1 place rue Seine Maritime face au n° 3
- 1 place rue Simon devant le Groupe Médical (n° 22)
- 1 place rue de Solférino sur banquette dans la voie de desserte devant l'entrée de la Maison de quartier Chalet/Tunisie
- 1 place rue de Strasbourg, côté pair au droit du n° 54
- 1 place rue Sully, côté pair sur banquettes devant le n° 45
- 4 places rue Pierre Taittinger, 2 places au droit du n° 14, 2 places derrière le parking du Centre Commercial de l'hippodrome

- 2 places rue de Talleyrand, côté pair : 1 place au droit de la piscine devant le n° 41 bis sur banquettes. Côté impair : 1 place au droit du n° 76
- 1 place rue du Temple, côté impair au droit du n° 17 juste après le stationnement en épi
- 1 place rue des Templiers, côté pair face au n° 7
- 2 places rue du Docteur Thomas, 1 place au droit du n° 25 et 1 devant le n° 53
- 2 places rue de la Tirelire, côté impair sur stationnement en épi entre l'impasse de la Tirelire et la rue Thiers
- 3 places, place Toulouse Lautrec devant les n° 1, 3, 5, 7
- 4 places rue des Tournelles, 2 places entre la rue des Fuseliers et la sortie de garage du n° 8 rue des Fuseliers et 2 places au droit du n° 6
- 3 places rue du Trésor sur banquette en épi à côté du stationnement réservé aux vélos
- 1 place rue de Trianon au droit du n° 2
- 1 place rue de Turenne réservée sur parking aménagé sur le côté de la Maison de quartier
- 1 place allée du Tyrol, côté pair : face au n° 6
- 1 place rue de l'Union Foncière au droit du n° 21
- 1 place rue de l'Université au droit de l'accès au n° 29
- 3 places rue Paul Vaillant Couturier, 1 place devant le n° 330 sur parking en épi devant école 3 Fontaines, 1 place au droit du n° 80 et 1 place face au n° 284 (EP n° 27)
- 1 place rue Vasco de Gama, côté pair devant le n° 4
- 2 places rue Vauban, côté impair sur banquette devant les n° 21 et 23
- 2 places rue de Vesle, 1 place au droit du n° 192, côté pair au droit du n° 60
- 1 place rue du Vieux Colombier devant le n° 31

- 3 places rue Voltaire, côté impair : 2 places de part et d'autre du n° 11 (CCAS). Côté pair : 1 place au droit du n° 30
- 2 places boulevard du Président Wilson, côté pair : au droit du n° 50. Côté impair : devant le n° 61
- 2 places rue de Witry, 1 place au droit du n° 5 et 1 place au droit du n° 21
- 3 places avenue de l'Yser, côté impair : au droit du n° 13, au droit du n° 43 et au droit du n° 21

(Mise à jour septembre 2007)

Vous pouvez retrouver la liste réactualisée de toutes ces places de stationnement "handicapés" sur le site de la Ville de Reims : www.reims.fr. Il est régulièrement remis à jour.

Bandes podotactiles

Elles sont destinées à faciliter la traversée des passages piétons. Elles se définissent comme un revêtement de sol différencié au droit des bateaux pour avertir les personnes déficientes visuelles.

De nombreuses artères en possèdent :

- tous les carrefours de l'avenue du général Eisenhower (10 passages piétons)
- rue Pierre Taittinger (8 passages piétons)
- carrefour avenue Robert Schuman : voie bus/rond point Jules Crochet (7 passages piétons)
- carrefour allée des Provençaux/avenue Bonaparte (3 passages piétons)
- rue de St Brice (au niveau du 6 bis)
- 2 bandes podotactiles avant le rond point de la Défense
- 6 bandes podotactiles à l'intersection avec l'allée des Pervenches
- 4 bandes à l'intersection avec l'allée de l'Argonne

- 2 bandes à l'intersection avec l'allée des Bons Enfants
- 2 bandes podotactiles au niveau du Foyer Rémois
- 2 bandes avant l'intersection avec la rue des Crayères
- 1 traversée au niveau du n° 35, avenue de l'Yser
- 2 traversées boulevard Gay Lussac, à son intersection avec la rue Marcelle Loiseau
- 1 traversée rue de Taissy, au niveau de la rue Bertrand de Vogue
- 3 passages au carrefour de la rue du Colonel Fabien et de la rue Passe Demoiselles
- 4 passages au carrefour de la rue de Louvois et de l'avenue de Champagne
- 1 passage au carrefour de la rue Martin Peller et de la rue de Courlancy
- 4 passages rue Martin Peller
- 1 passage au carrefour de la rue Martin Peller et de la rue Cazin
- 1 passage rue René Bourgeois
- 2 traversées rue des Essillards
- 4 passages au carrefour de l'avenue de Paris, de la rue Martin Peller et de la rue des Bons Malades
- 1 passage rue Passe Demoiselles
- 3 passages au carrefour de la rue de Courlancy et de la rue S^{te} Geneviève
- 1 passage au carrefour du boulevard du Président Wilson et de la rue de Villedommange
- 1 passage rue Joliot Curie.

Places de stationnement réservées dans les parkings couverts

Parc Cathédrale : ouvert de 7 h à 1 h. Fermé les dimanches et les jours fériés. 10 places réservées aux personnes à mobilité réduite. Tél. : 03.26.05.40.06.

Parc Gambetta : ouvert de 7 h à 1 h. Fermé les dimanches et jours fériés. Tél. : 03.26.05.40.09.

Parc Auto Buirette : ouvert de 7 h à 1 h. Fermé les dimanches et jours fériés. 10 places réservées aux personnes à mobilité réduite. Tél. : 03.26.05.40.07.

Parc Erlon : ouvert 24 h/24 et 7 j/7. 13 places réservées aux personnes à mobilité réduite. Tél. : 03.26.05.40.08.

Centre des Congrès : (parking réservé aux congressistes), 12 boulevard du Général Leclerc. Tél. : 03.26.77.44.44.

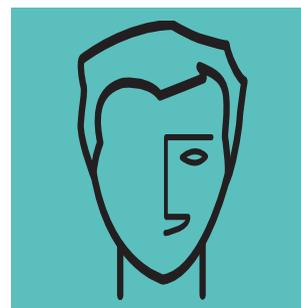
Modules sonores pour mal voyants et non voyants

Carrefour	Artère traversée	Nombre de modules
Joffre-Etienne	Joffre	2
Leclerc-Erlon	Leclerc	2
Hôtel de Ville	Sarrail	2
	Thiers	2
Place Royale	Cérés	2
	Carnot	2
Jacquart-C. Lenoir	Lenoir (côté Bérlenay)	2
Pommery-Clemenceau	Pommery (côté Witry)	2
	Clemenceau	2
De Gaulle-Bocquaine	De Gaulle (côté pont)	3
Eisenhower-L. Mathieu	Eisenhower (côté Franchet)	4
Cognac Jay (hôpital)	Cognac Jay	2
Gal Koenig (hôpital)	Gal Koenig	2
Gambetta-Carmes	Gambetta (côté centre ville)	2
	Carmes	2
Voltaire-Université	Voltaire (côté A. Briand)	2
	A. France	2
Jacquart-C. Lenoir	Jacquart (côté Jaurès)	2

Place Brouette	Bd Carteret (2 traversées)	4
Joffre	Passage angle Chaix d'Est Ange	2
Joffre-Gare S.N.C.F.	Joffre (côté sortie gare)	2
Thiers-Talleyrand	Tirelire	2
Foch-Thiers	Foch (côté République)	2
Place Luton	Neufchâtel (côté laboratoire)	2
Danton-Salengro	Salengro	2
Place du Forum	Elus	2
Arbalète-Jacquín	Arbalète	2
Chalet-Bétheny	Bétheny (côté pharmacie)	2
Leclerc-Magdeleine	Leclerc (2 traversées)	4
Saint Thomas	Zola	2
Fontaine Subé	Buirette	2
	Etape	2
Barbâtre-Herduin	Barbâtre	4
	Herduin	2
	Gerbert	2
Pommery-G. Laurent	Gustave Laurent	2
Talleyrand-Etape	Talleyrand	4
	Etape	2
	Cadran St Pierre	2
Bétheny-P. Bert	Paul Bert	2
Thiers-Talleyrand	Thiers (côté Hôtel de Ville)	2
Paix-Gerbert	Paix	2
Laon-Danton	Laon (côté République)	2
Arbalète-Jacquín	Docteur Jacquín	2
Chanzy-Libergier	Libergier	2
Voltaire-Université	Université	2
Roederer-Courcelles	Courcelles	2
Courcelles-		
Mont d'Arène	Mont d'Arène (côté Champion)	2
Libergier-Clovis	Libergier	4
	Clovis (côté Vesle)	2

Libergier-Capucins	Libergier (côté canal)	2
	Capucins (côté Vesle)	2
République	Mars (de la porte Mars au marché couvert)	2
	Lundy (du marché au monument aux morts)	2
	Laon (2 traversées)	4
Lundy-Lenoir-		
Courmeaux	Courmeaux	2
Talleyrand-Elus	Talleyrand	2
	Elus	2
Paix-Gerbert	Gerbert	2
Barbâtre-Carmes	Barbâtre	2
Montlaurent	Carmes	2
St Marceaux-E. Vaillant	St Marceau	4
	Clemenceau	2
Chanzy-Libergier	Chanzy	2
Chanzy-Hincmar	Chanzy (côté centre ville)	2
	Hincmar	2
Venise-Gambetta	Venise	2
	Gambetta (côté centre ville)	2
Gambetta-Carmes	Moulins	2
Wilson-Maison Blanche	Wilson (côté centre ville)	2
	Maison Blanche (côté S ^{te} Anne)	2
Laon-Goulin	Laon (côté République)	2
	Goulin	2
Saint Thomas	Laon	2
	Périn	2
Roux-Cervaux	Roux (devant résidence)	2
Gambetta	PP devant Conservatoire	2
Roederer-Courcelles	Roederer	2
Pommery-Carré	Pommery	4
	Carré	2
Ch. De Mars-Jacquart	Champ de Mars	2
	Jacquart	2

Wilson-Marchandean	Wilson	4
	Marchandean	2
Laon-Lesage	Laon	2
	Lesage	2
	Roosevelt	2
Lundy-C. Lenoir	Lundy	4
Place des Droits de l'Homme	Dieu Lumière	2
	Victor Lambert	2
Courcelles-Mont d'Arène	Courcelles	4
	Courcelles-Mignot	1



Logement

**Vous cherchez un logement adapté à votre handicap ?
Vous souhaitez procéder à des aménagements
de votre domicile ?**

Voici quelques adresses utiles

Les organismes logeurs

Reims Habitat Champagne-Ardenne

71 avenue d'Epernay

Tél. : 03.26.48.43.43. - Fax : 03.26.04.12.64.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Service montage et adaptation des logements : 03.26.48.62.51.

Politique d'adaptation au handicap du patrimoine de Reims Habitat

Un diagnostic systématique du patrimoine de Reims Habitat a été effectué en 2006, avec le concours du cabinet CMC habitat en vue de détecter les groupes d'immeubles et logements susceptibles d'accueillir au mieux les personnes âgées ou souffrant d'un handicap.

Ce diagnostic a permis de mettre en place un objectif d'aménagement de 30 logements par an sur une période de 10 ans. Cette politique systématique a pour but de rendre adaptables des logements actuellement peu accessibles.

Ces logements ont été déterminés non seulement pour leur capacité à accueillir des travaux d'aménagement mais également pour leur situation dans la ville : proximité d'équipement, de services, dynamisme des quartiers.

Par ailleurs, Reims Habitat a mis en place depuis 2003 un dispositif de transformation à la demande des logements occupés par un locataire dont la mobilité est réduite. C'est ainsi que depuis la fin de l'année 2003, 199 logements ont fait l'objet de travaux à la demande de leurs occupants : il s'agit pour un bon nombre de la transformation des salles de bains et toilettes. Pour tous renseignements, téléphonez au 03.26.48.62.51. Une plaquette d'information est disponible : n'hésitez pas à la demander.

Le rythme actuel de ces demandes de transformation se stabilise à environ 100 par an, à raison de 2 000 à 3 000 euros par logement. Il est à noter que ces dépenses sont prises en charge par l'organisme logeur qui les déduit de sa fiscalité foncière.

De cette manière, le locataire n'a pas à subir d'augmentation de loyer en raison de ces travaux.

A cette politique d'adaptation du patrimoine existant, s'ajoute un fort volontarisme en matière de construction neuve. Bien entendu, les bâtiments nouvellement conçus par les architectes respectent les normes d'accessibilité les plus sévères. C'est ainsi que tous les logements produits désormais sont dits adaptables, c'est-à-dire qu'ils permettent à tout occupant de ces logements de pouvoir s'y maintenir malgré un handicap temporaire ou de plus longue durée.

Cependant ces logements dits adaptables ne comportent pas d'aménagement spécifique : Reims Habitat a décidé de dédier quelques logements parmi ses programmes à des handicaps

particuliers. Dès la conception des bâtiments, le handicap du futur locataire est pris en considération par l'architecte de manière à obtenir le meilleur confort de vie.

Reims Habitat a également entrepris d'aménager l'ensemble de ses lieux d'accueil tant pour le personnel que pour sa clientèle. En 2007, la totalité des locaux est accessible aux personnes handicapées.

Le Foyer Rémois

8 rue Lanson

Tél. : 03.26.84.46.46.

Fax : 03.26.49.01.58.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30.

Repenser le cadre de vie des seniors, le Label Habitat Senior Services

Le Foyer Rémois met à disposition de ses clients un logement équipé sur la base d'un référentiel reconnu nationalement : le label Habitat Senior Services®. Ce label couvre 5 domaines :

- **Un organisme logeur à l'écoute des seniors,
avec un personnel formé**

30 collaborateurs du Foyer Rémois ont été formés par des professionnels pour mieux comprendre et appréhender les attentes des seniors. Au quotidien, dans chaque Agence concernée, les seniors ont un référent client Foyer Rémois identifié. Nos collaborateurs agissent également en amont dans les dossiers de demande d'aménagements et trouvent la solution de logement adaptée à chaque problématique du client.

- **Un environnement favorable qui offre un cadre de vie**

Les sites tests ont été retenus sur la base d'un environnement favorable : le quartier répond en terme d'infrastructures, de commerces, d'institutions et de transports aux besoins des seniors.

- **Un habitat adapté dans le parc immobilier du Foyer Rémois : le Pass Senior Habitat**

Chaque logement répond en terme d'adaptation à un cahier des charges précis, réfléchi avec des professionnels : près de 50 critères d'adaptation concernant le logement, les abords, les parties communes des résidences ont été intégrées.

- **Des services étudiés pour répondre aux attentes des seniors : le Pass Senior Services**

Accueil privilégié, aide dans les démarches administratives, prestations techniques sur mesures, petit bricolage sont des services proposés par le Foyer Rémois, en lien avec l'ARADOPA (organisme rémois de référence dans l'aide à domicile) à tous les détenteurs du "Pass senior services".

- **Des animations encadrées par une équipe professionnelle**

La Maison de l'Enfance, association partenaire du Foyer Rémois, propose un programme d'activités variées aux détenteurs du "Pass senior services" : jeux de société, conférences-débats, animations festives, sorties... L'objectif est de favoriser la vie sociale et les relations entre les générations.

Déjà 55 logements sont concernés par cette démarche et le Foyer Rémois compte labelliser le 600e logement en 2012.

Une politique de développement de logements adaptés aux personnes handicapées

Le Foyer Rémois a adapté plus de 1 600 logements pour les personnes handicapées, soit 11 % de son patrimoine immobilier total. Chaque année, l'entreprise livre 400 logements neufs dans toute la région dont 10 % sont adaptés au handicap.

Le Foyer Rémois cultive aussi depuis plus de 20 ans un partenariat privilégié avec l'Association la Sève et le Rameau avec qui elle a engagé une réflexion sur le réseau domotique pour l'accès aux résidences avec portes motorisées, accès ascenseurs...

Plurihabitat l'Effort Rémois

7 rue Marie Stuart

Tél. : 03.26.04.98.11 - Fax : 03.26.04.98.12.

Du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 45.

Le samedi matin : de 9 h à 12 h.

Pour tout renseignement, contactez notre service dédié aux personnes à mobilité réduite au 03.26.04.99.87.

Accompagner les personnes à mobilité réduite est une priorité au cœur de la politique de Plurihabitat l'Effort Rémois. Depuis juin 2006, une structure leur est dédiée.

Ce guichet unique remplit deux objectifs :

- offrir un espace de vie correspondant à l'état physique et aux besoins de la personne dans le neuf comme dans l'ancien
- apporter un service d'écoute, de disponibilité et d'accompagnement pour faciliter le quotidien des personnes à mobilité réduite.

L'aménagement du patrimoine existant

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) Plurihabitat l'Effort Rémois procède à l'adaptation d'une partie de son parc existant pour les personnes à mobilité réduite. D'ici 2019, Plurihabitat l'Effort Rémois continuera à procéder à des aménagements spécifiques dans son patrimoine. Ces adaptations concerneront 290 logements avec une moyenne de 19 à 20 rénovations par an.

Des constructions neuves pour les personnes à mobilité réduite

Conscient du vieillissement de la population et des enjeux qui en découlent, Plurihabitat l'Effort Rémois a élargi son offre locative pour les seniors afin de leur permettre de vivre en parfaite autonomie et en toute sérénité par la construction de pavillons situés pour la plupart à proximité des pôles commerciaux, médicaux et culturels ; ces logements sont aménagés à l'intérieur comme à

l'extérieur de manière à apporter sécurité, confort et autonomie à la personne âgée ou à mobilité réduite. Plurihabitat l'Effort Rémois a déjà livré trois programmes immobiliers pour les personnes âgées : les Florales à Witry-les-Reims, Champ Berdin à Cormontreuil et la Résidence des Prés à Bezannes. Ces pavillons plain-pied sont équipés entre autres de WC rehaussés, de barres d'appui pour les sanitaires, de volets électriques, d'interphone, d'un garage attenant à ouverture électrique, ou encore de jardins privatifs. Trois autres programmes seront livrés courant 2008 et concerneront la construction de 23 appartements à Fismes, 6 pavillons à Gueux, 10 pavillons et 10 appartements à Chigny-les-Roses. De plus, sur chacun des nouveaux programmes construits par Plurihabitat l'Effort Rémois, une partie des logements est adaptée aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Une structure dédiée

Cette structure encadre les personnes à mobilité réduite dans leur quotidien avec des services adaptés : sur un simple coup de fil, un technicien polyvalent se déplace gratuitement au domicile de la personne pour effectuer une liste de petits travaux "non urgents" ; un accompagnement personnel est également mis en place pour organiser un déménagement ou encore un service de Téléassistance est proposé en partenariat avec Présence Verte pour accompagner l'autonomie.

Si un aménagement spécifique est nécessaire pour le confort de la personne à mobilité réduite, le service étudie la demande et les possibilités d'adaptation en fonction du type de logement de la personne. Un ergothérapeute établit alors une préconisation et selon les capacités physiques de la personne conseillera un certain type d'aménagement pour que le logement soit en adéquation avec les besoins de la personne (adaptation de douches, élargissement de portes, ajout de barres d'appui...). En 2007, environ 97 aménagements ont ainsi été réalisés au domicile de locataires à mobilité réduite.

Aménagement et amélioration du logement

Comité Rémois d'Amélioration du Logement

(Coral-Pact)

82 rue Ponsardin - BP 359 - 51062 Reims cedex

Tél. : 03.26.40.19.94. - Fax : 03.26.47.72.97.

Ouvert du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h.

Recherche des financements pour travaux d'adaptation au handicap.

Des Gestes pour Se Comprendre

Maison de la Vie Associative

122 bis rue du Barbâtre, bureau 2003

Accès handicapés, 9 rue Eugène Wiet

Tél./Fax : 03.26.87.40.93

Mail : direction@dgpc.fr

Permanences : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

En plus d'un accompagnement des sourds et des malentendants dans leurs démarches auprès des organismes logeurs, l'association développe également un rôle de conseil pour l'aménagement de leur logement : sonnette infrarouge, sonnerie de téléphone lumineuse...



Hébergement

Vous souhaitez vous procurer des adresses d'hôtels ou de centres d'hébergement disposant de chambres pour des personnes à mobilité réduite. La liste qui suit peut vous aider même si elle n'est pas exhaustive.

Les hôtels accessibles à Reims et dans son agglomération

Reims

Express By Holiday INN**

21 boulevard Paul Doumer
Tél. : 03.26.79.88.50. - Fax : 03.26.79.88.51.
Site : www.holiday-inn.com
E.mail : expressreims@alliance-hospitality.com
2 chambres adaptées.

Cottage Hôtel**

Rue Jacques Maritain
Tél. : 03.26.36.34.34.
Fax : 03.26.49.99.77.
2 chambres adaptées.

Au Tambour***

60 rue de Magneux -
Tél. : 03.26.40.59.22. - Fax : 03.26.88.34.33.
Site : www.hotel-tambour.com
1 chambre adaptée.

Les reflets bleus**

12 rue Gabriel Voisin
Tél. : 03.26.82.59.79. - Fax : 03.26.82.53.92.
2 chambres adaptées.

Kyriad Reims Centre***

7-9 rue du Général Sarrail
Tél. : 03.26.47.50.80. - Fax : 03.26.47.24.20.
Site : www.kyriad.fr - E.mail : reims@kyriad.fr
2 chambres adaptées.

Ibis centre**

28 boulevard Joffre
Tél. : 03.26.40.03.24. - Fax : 03.26.88.33.19.
4 chambres adaptées.

Grand Hôtel des Templiers****

22 rue des Templiers
Tél. : 03.26.88.55.08. - Fax : 03.26.47.80.60.
Site : perso.wanadoo.fr/hotel.templiers
E.mail : hotel.templiers@wanadoo.fr
1 chambre adaptée.

Campanile

Reims Nord-La Neuville**
Rue Bertrand Russel
Tél. : 03.26.09.10.00.
Site : www.campanile.fr
2 chambres adaptées.

Balladins Express

Avenue du Maréchal Juin
Tél. : 03.26.36.11.36. - Fax : 03.26.49.99.22.
Site : www.balladins.com
3 chambres adaptées.

Campanile Murigny**

Avenue Georges Pompidou
Tél. ; 03.26.36.66.94. - Fax : 03.26.49.95.40.
Site : www.campanile.fr
E. mail : reims-murigny@campanile.fr
2 chambres adaptées.

Quality hôtel***

37 boulevard Paul Doumer
Tél. : 03.26.40.01.08. - Fax : 03.26.40.34.13.
Site : www.reims.quality-hotel.fr
E. mail : quality.reims@wanadoo.fr
3 chambres adaptées.

Grand Hôtel Europe**

29 rue Buiette
Tél. : 03.26.47.39.39. - Fax : 03.26.40.14.37.
Site : www.hotel-europe-reims.com
E. mail : contact@hotel-europe-reims.com
2 chambres adaptées.

Best Western-Hôtel de la Paix

9 rue Buiette
Tél. : 03.26.40.04.08. - Fax : 03.26.47.75.04.
Site : www.bestwestern-lapaix-reims.com
E. mail : contact@hotel-lapaix.fr
3 chambres adaptées.

Mercure

Reims parc des expos***
2 rue Gabriel Voisin - BP 301
Tél. : 03.26.05.00.08. - Fax : 03.26.85.64.72.
Site : www.mercure.com - E. mail : ho363@accor.com
2 chambres adaptées.

Holiday INN

Garden court city centre***
16 rue Buiette
Tél. : 03.26.78.99.99. - Fax : 03.26.78.99.90.
Site : www.holiday-inn.com
E. mail : higcreims@alliance-hospitality.com

Première Classe Murigny

Avenue de Champagne
Tél. : 03.26.36.60.12. - Fax : 03.26.36.60.21.
Site : www.premiereclasse.fr
E. mail : reismurigny@premiereclasse.fr
3 chambres adaptées.

Au Saint Maurice

90 rue Gambetta
Tél. : 03.26.85.09.10. - Fax : 03.26.85.83.20.
6 chambres adaptées en rez-de-chaussée.

Saint Brice-Courcelles

L'Hôtel**

1 rue Bernex
ZA la Croix Maurencienne
Tél. : 03.26.04.88.88. - Fax : 03.26.04.50.09.
Site : www.hotel.fr
E. mail : contact@l-hotel.fr
2 chambres adaptées.

Tingueux

Campanile**

Avenue Sarah Bernhardt
Tél. : 03.26.04.09.46. - Fax : 03.26.84.25.87.
Site : www.campanile.fr
E.mail : reims.tingueux@campanile.fr
2 chambres adaptées.

Novotel***

50 route de Soissons
Tél. : 03.26.08.11.61. - Fax : 03.26.08.72.05.
Site : www.novotel.com - E.mail : ho428@accor-hotels.com
2 chambres adaptées.

Tip Top hôtel

1 avenue d'AFN
Tél. : 03.26.83.84.85. - Fax : 03.26.49.58.25.
Site : www.tiptop-hotel.com
E.mail : info@tiptop-hotel.com
3 chambres adaptées.

Formule 1

BP 12 - Tél. : 08.91.70.53.62. - Fax : 03.26.84.73.35.
2 chambres adaptées.

Hôtel Ibis**

50 route de Soissons
Tél. : 03.26.04.60.70. - Site : www.accorhotel.com
3 chambres adaptées.

Mister Bed

ZAC du Champ Paveau - 2 avenue André Bourvil
Tél. : 03.26.04.12.20. - Site : www.misterbed.fr
2 chambres adaptées.

Stars

7 rue Louis Bréguet
Tél. : 03.26.04.53.51
E.mail : stard-reims@gigjwhotels.com
1 chambre adaptée.

L'assiette Champenoise

40 avenue Paul Vaillant Couturier
Tél. : 03.26.84.64.64. - Fax : 03.26.49.95.40.
E.mail : assiette-champenoise@wanadoo.fr
1 chambre adaptée.

Taissy

Fast hôtel

Parc d'activité du château - Rue E. Branly
Tél. : 03.26.03.40.44.
Site : www.fasthotel.com
2 chambres adaptées.

Campanile**

Parc d'activité du château - Rue E. Branly
Tél. : 03.26.97.63.61. - Fax : 03.26.49.06.10.
Site : www.campanile.fr
E.mail : reims-taissy@campanile.fr
1 chambre adaptée.

Cormontreuil

Les Magnolias**
62 rue du Commerce
Tél. : 03.26.82.01.02. - Fax : 03.26.82.74.01.
E.mail : lepelican-louisiane@wanadoo.fr
2 chambres adaptées.

Thillois

Etap hôtel

Autoroutes A4/A26
ZAC du parc millésime
Tél. : 08.92.68.08.73. - Fax : 03.26.84.11.78.
Site : www.etaphotel.com
E.mail : e3097@accor.com
2 chambres adaptées.

Les centres d'hébergement

CREPS de Reims

Route de Bezannes - BP 107 - 51054 Reims cedex
Tél. : 03.26.86.70.10.
12 chambres adaptées.

Centre International de Séjour

Esplanade André Malraux
Tél. : 03.26.40.52.60. - Fax : 03.26.47.35.70.
2 chambres aménagées. Sanitaires dans la chambre.

Aire de camping car

Coordonnées GPS :
longitude : 00402083
latitude : 49-24861000
ou Centre International de Séjour
Chaussée Bocquaine
Aire gratuite pour 48 heures
Barrière, avec code à retirer au Centre International
de Séjour de 8 h à 22 h.

Cette liste n'est pas exhaustive. Consultez internet pour plus de renseignements.



Aides au quotidien

**Vous cherchez une personne pour vous aider
dans vos tâches ménagères, faire vos courses,
garder un proche à domicile,
accompagner votre enfant à l'école... ?
Des associations spécialisées peuvent vous aider.**

SERVICES A DOMICILE

• Aide Familiale à Domicile de la Marne

4 place Auguste Rodin
Tél. : 03.26.86.29.33. - Fax : 03.26.06.59.89.
Aide et soutien à domicile pour les familles avec enfants.

• ADMR l'association du service à domicile

Val de Murigny, rue Edmond Rostand
Tél. : 03.26.84.83.43. - Fax : 03.26.84.85.74.
www.admrreimsmetropole.org
Aides ménagères, auxiliaires de vie/gardes à domicile.

• Aides Ménagères Rémoises - Assistance - Solidarité

42 rue des Capucins

Tél. : 03.26.40.40.20. - Fax : 03.26.77.94.62.

Auxiliaires de vie, gardes à domicile, aides ménagères. Association agréée pour des services aux personnes âgées, handicapées, malades et aux familles.

• ARADOPA - Aide à domicile

32 rue du Barbâtre (accès aux personnes à mobilité réduite rue du Lieutenant Herduin)

tél. : 03.26.79.30.43. - Fax : 03.26.79.30.42.

aradopa@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30.

L'ARADOPA et l'aide à domicile ont pour mission d'organiser la mise en place de services d'aide à domicile sur Reims et la Communauté d'Agglomération de Reims en mettant à la disposition des personnes âgées, handicapées et des familles des aides à domicile dans le but de faciliter la vie à domicile voire le maintien par tous les moyens appropriés.

L'ARADOPA regroupe plusieurs services : l'aide à domicile, les gardes itinérantes, l'auxiliaire de vie et l'astreinte.

L'association aide à domicile intervient dans le cadre d'un service mandataire.

Elles sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les services proposés

L'Aide à Domicile : de jour comme de nuit, temporairement ou définitivement, un intervenant à domicile peut apporter son aide dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne auprès des personnes âgées et handicapées, des familles et des particuliers.

L'Action Sociale aux Familles : c'est un intervenant à domicile qui prend en charge l'accompagnement d'une famille afin de faire face à des événements perturbant l'équilibre familial (maladie, grossesse pathologique...).

La Garde d'Enfant : c'est un professionnel de l'aide à domicile qui assure la garde des enfants et l'entretien du logement.

L'auxiliaire de Vie : l'aide à domicile intervient auprès des personnes handicapées afin de les aider à accomplir les actes essentiels de la vie courante.

Les Gardes Itinérantes : une garde à domicile intervient au maximum 1/2 heure de façon programmée ou sur appel éventuellement couplé à un service de téléalarme. Une équipe est d'astreinte de 17 h 30 à 8 h. Elle est référent téléalarme avec l'astreinte de jour.

L'Astreinte 24 h/24, 7 j/7 : c'est un numéro de téléphone portable qui permet de joindre un intervenant à domicile en dehors des heures de bureau. Celui-ci peut se déplacer à domicile le cas échéant.

Le Forfait Répit : c'est la mise à disposition d'un intervenant à domicile qui va durant une période courte prendre en charge une personne en lieu et place de l'aidant habituel.

Le Service Linge : c'est la possibilité de faire laver le linge d'une personne aidée par l'intermédiaire de l'intervenant qui se rend à domicile.

Le Service "Dépann'âge" : c'est un intervenant à domicile qui ponctuellement ou régulièrement peut répondre aux demandes de bricolage, jardinage, courses, déplacement, chauffeur (avec votre véhicule)...

Le Service "Coiffure à Domicile" : c'est une coiffeuse qui intervient à domicile.

L'Ergothérapie : un ergothérapeute aide les patients qui présentent un déficit fonctionnel à s'adapter à leur handicap pour reprendre les activités de la vie quotidienne.

• ORRPA : Office Rémois des Retraités et Personnes Agées

45 rue Chabaud - BP 2089 - 51073 Reims cedex

tél. : 03.26.88.40.86. - Fax : 03.26.40.55.20.

Aides ménagères, auxiliaires de vie, repas à domicile (service habilité à l'aide sociale), service de courses, service de petits

dépannages à domicile (interventions pour résoudre les petits problèmes techniques du domicile).

ACCOMPAGNEMENT scolaire et social

• **Cap Intégration Marne**

5 place Paul Claudel à Reims

Tél. : 03.26.61.80.35. - Fax : 03.26.61.87.79.

Cap-integration-marne@wanadoo.fr

Service d'accompagnement scolaire et social. Garde et accompagnement d'enfants, adolescents, apprentis, étudiants, dans tous les lieux de vie ordinaire, du département de la Marne.

• **Des Gestes pour se Comprendre**

Maison de la Vie Associative, 122 bis rue du Barbâtre - Bureau 203 (accès handicapés par le 9 rue Eugène Wiet)

Tél./Fax : 03.26.87.40.93.

Accompagnement des personnes sourdes dans la vie de tous les jours auprès d'organismes tels les services médicaux, administratifs, notaires, avocats...

Aide humaine à la Langue des signes française.

TELE-ASSISTANCE

• **Association Equinoxe : la téléassistance**

Délégation Champagne-Ardenne

48 rue du Barbâtre - 51100 Reims

Tél. : 03.26.83.97.34. Fax : 03.26.87.55.24.

Mail : equinoxe-champagne-ardenne@orange.fr

Internet : www.equinoxe-France.org

“Un service à la personne, l'écoute comme prévention”

La téléassistance est un outil performant qui participe au maintien à domicile.

Le service de téléassistance “Equinoxe” apporte un secours rapide aux personnes en difficulté (chutes, malaises, angoisse...)

tout en assurant une écoute conviviale et si nécessaire, un suivi social des situations.

Dès l'appel, des chargés d'écoute identifient les besoins, analysent la situation, alertent le comité de voisinage - qui dispose des clés- ou déclenchent si besoin les services de secours.

Les équipes d'écoutes se relaient 24 h/24, 7 j/7, toute l'année. Ils ont un rôle primordial par les réponses apportées.

Le dispositif est facile à installer : un transmetteur branché sur la ligne téléphonique, alimenté par le courant électrique. L'abonné porte sur lui un émetteur, monté soit en pendentif, soit en clip ou en montre, qui lui permet en cas de besoin de se mettre en contact avec la centrale d'écoute.

Des aménagements sont adaptés selon les besoins de l'abonné pour permettre le maintien à domicile, en accord avec des ergothérapeutes.

• **Présence Verte**

24 boulevard Roederer - 51077 Reims cedex

N° vert : 0800 00 89 89 (appel gratuit depuis un poste fixe)

E-mail : pv08-51-55@presenceverte.fr

Présence Verte est un service d'assistance à distance, reliant un abonné chez lui à une centrale d'écoute et un réseau de personnes de son entourage. Par simple pression sur le bouton rouge d'appel, ce réseau de solidarité ou les services d'urgences interviennent chez l'abonné.

Présence Verte permet à toute personne isolée et fragilisée par l'âge, le handicap ou la maladie, de continuer à vivre à son domicile en toute liberté et tranquillité d'esprit.

• **Age d'or services**

4 rue du Commandant Lamy

Tél. : 03.26.85.85.00 - 06.23.77.30.43.

agedorservices.com

Pose d'appareils de téléassistance.

• **ADMR l'association du service à domicile**

Val de Murigny, rue Edmond Rostand

Tél. : 03.26.84.83.43. - Fax : 03.26.84.85.74.

Quelqu'un au bout du fil 24 h/24 grâce à l'ADMR. Vous souhaitez continuer à vivre chez vous, malgré l'âge, le handicap, la maladie, la crainte d'une chute ou d'un malaise. Pouvoir appeler quelqu'un simplement pour un réconfort ou pour un secours, ce serait tellement rassurant.

Filien est un système de téléassistance proposé par l'ADMR qui permet, grâce à un simple médaillon ou bracelet-montre, d'être relié 24 h/24 et 7 j/7.

Pas besoin de décrocher le téléphone, une pression sur le médaillon et un professionnel est à votre écoute, prêt à réagir. Il décide avec vous s'il faut appeler un médecin, un membre de votre famille, un voisin ou un service d'urgence. Pas d'installation compliquée, une simple prise téléphonique et vous êtes en sécurité. Le système s'adapte à vos besoins : poires de lit, voyant flash pour les personnes malentendantes...

Vous vous abonnez pour le temps que vous souhaitez : pour une durée indéterminée ou juste pour les vacances de vos proches, le temps d'une convalescence.

Dans certains cas, le service peut être pris en charge dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Des subventions locales, une aide de votre mutuelle ou de votre caisse de retraite sont également possibles.

INTERPRETARIAT

• **Ciné Sourds**

144 rue des Capucins - 51100 Reims

Tél. : 03.26.85.06.17. - Fax : 03.26.82.03.66.

E-mail : contact@cinesourds.fr

Permanences : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Service interprète en Langue des Signes : intervention sur le département de la Marne.



Petite enfance

**Vous souhaitez faire garder votre enfant.
Différents établissements multiaccueil
vous aident dans cette démarche.**

Ils ont pour mission d'aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de favoriser le développement, l'éveil et la socialisation des jeunes enfants en assurant leur sécurité physique et psychique et de les accompagner dans leur fonction d'éducation.

Tous les établissements "multiaccueil" concourent à ces missions et proposent différentes formules au sein d'une même structure :

- accueil régulier
- accueil occasionnel
- accueil d'urgence

Ils se différencient par le lieu, la durée de l'accueil des enfants ainsi que l'âge de ceux-ci et se déclinent en crèches collectives, crèches familiales, haltes-garderies et jardins d'enfants.

Les familles en charge d'un enfant en situation de handicap accueillies dans l'une de ces structures bénéficient de tarifs préférentiels.

Les crèches

Crèches collectives gérées par la Société Protectrice de l'Enfance

166 rue Ponsardin. - Tél. : 03.26.79.85.85

La Société Protectrice de l'Enfance, association fondée en 1877 et reconnue d'utilité publique, gère 9 crèches collectives.

Ces structures sont ouvertes à tous les enfants sans condition d'activité professionnelle ou assimilée des parents. Toutefois, une attention particulière est portée aux demandes des parents actifs.

Une priorité est donnée aux familles ayant à charge un enfant en situation de handicap.

Votre enfant est confié à des professionnels de la petite enfance encadrés par une puéricultrice, soucieux de respecter ses besoins fondamentaux et d'instaurer avec lui une relation affective stable, chaleureuse et individuelle.

Les crèches sont ouvertes du lundi au vendredi de 7 h (voire 6 h 30 selon besoins particuliers) à 18 h 30. Elles proposent un accueil diversifié, à la journée (de 1 à 5 par semaine) ou demi-journées.

Les inscriptions se font auprès des directrices des différentes structures.

• Crèche Bienfait

164 rue Ponsardin. Tél. : 03.26.85.35.54.

• Crèche Subé

179 rue de Courlancy. Tél. : 03.26.82.16.17.

• Crèche Théron

15 rue de Bétheny. Tél. : 03.26.07.12.61.

• Crèche Henry Vasnier

6 rue Saint Thierry. Tél. : 03.26.47.66.98.

• Crèche Orgeval

17 boulevard des Belges. Tél. : 03.26.87.25.12.

• Crèche des Sources

2 rue du Renouveau. Tél. : 03.26.06.22.16.

• Crèche des Hautes Feuilles

6 allée des Landais. Tél. : 03.26.06.30.50.

• Crèche du Chemin Vert

Place du 11 novembre. Tél. : 03.26.85.31.56.

• Crèche de Murigny

1 rue Jean d'Aulan. Tél. : 03.26.36.13.69.

Crèche collective interentreprises :

• L'envol

11 esplanade Roland Garros - 51686 Reims cedex 02.
Tél. : 03.26.82.79.28.

L'envol est une crèche collective privée, interentreprises, qui accueille les enfants âgés de 0 à 4 ans. Possibilité d'accueil à temps partiel. Heures d'ouverture : 7 h 30 - 19 h 30, 5 jours par semaine. Pas de fermeture annuelle.

Les crèches familiales gérées par la SPE

Votre enfant est confié à une assistante maternelle agréée par le président du Conseil Général. Elle accueille, à son domicile, un ou plusieurs enfants qui évoluent dans un cadre familial stable et reçoit régulièrement la visite de la directrice de l'établissement.

Votre enfant participera aussi à des ateliers collectifs d'éveil regroupant une partie des enfants de la crèche familiale.

L'amplitude journalière de l'accueil est ajustée à vos besoins.

Les inscriptions se font auprès de la directrice de la crèche.

• Crèche familiale des Hautes Feuilles

6 allée des Landais. Tél. : 03.26.06.30.50.

• Crèche familiale de Murigny

1 rue Jean d'Aulan. Tél. : 03.26.36.13.85.

Services halte-garderie multiaccueil

Ils sont gérés par l'association des Maisons de quartier de Reims (siège administratif 39 rue du Docteur Schweitzer, tél. : 03.26.35.32.50).

Votre enfant est accueilli par une équipe de professionnels de la petite enfance pour quelques heures ou plusieurs jours par semaine.

Un accueil particulier est réservé aux enfants handicapés.

Une personne qualifiée assure l'accueil des enfants handicapés une demi-journée par semaine et par halte-garderie. Cette éducatrice (aide médico-psychologique) a pour mission de renforcer l'équipe halte-garderie habituelle et de donner les conseils nécessaires à une bonne prise en charge de l'enfant. Elle est référent intermédiaire entre les parents, l'institution médicale si l'enfant est suivi et le personnel de la halte-garderie multiaccueil.

Elle propose et organise avec l'équipe de chaque halte-garderie des activités adaptées aux enfants.

Cette formule d'accueil des enfants handicapés en halte garderie permet :

- aux enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap de bénéficiaire d'un accueil adapté et de qualité dans les différentes haltes-garderies de l'association. Cet accueil facilite la socialisation et l'éveil de l'enfant. Le contact avec d'autres est particulièrement stimulant pour l'enfant handicapé.
- aux parents de trouver une structure relais afin qu'ils puissent disposer d'une demi-journée d'autonomie (la prise en charge d'un enfant handicapé nécessite souvent une surveillance constante des parents).

Les inscriptions se font auprès des responsables des services multiaccueil.

Maison de quartier Croix Rouge

• Espace Billard

12 et 14 rue Pierre Taittinger - Tél. : 03.26.08.08.78.
Pour les 2 mois - 6 ans
Tous les jours de 8 h 30 à 18 h.

• Espace Watteau

3 allée Watteau - Tél. : 03.26.36.03.50.
Pour les 3 mois - 5 ans
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Maison de quartier Cernay Europe

39 rue du Général Carré - Tél. : 03.26.07.39.11.
Pour les 2 mois et demi - 6 ans
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 18 h 15. Fermeture une semaine pendant les vacances de Noël et trois semaines en été.

Maison de quartier Châtillons

1, 3 place des Argonautes - Tél. : 03.26.77.65.20.
De 2 mois jusqu'à 6 ans
Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h avec possibilité de repas le midi.

Maison de quartier "Les Sources"

• Espace Trois Fontaines

211 rue Paul Vaillant Couturier - Tél. : 03.26.09.07.85.
Pour les 3 mois - 6 ans
Ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 18 h 30. Pendant les vacances scolaires, un accueil est organisé dans le service multiaccueil de la Maison de quartier Orgeval.

Maison de quartier Orgeval

• Espace Poincaré

2 et 4 rue Raymond Poincaré - Tél. : 03.26.09.11.60.
De la naissance à 4 ans
8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi.

Maison de quartier Arènes du Sud

• Espace St Remi

12 rue Tournebonneau - Tél. : 03.26.85.49.00.

Pour les 3 mois - 5 ans

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 17 h 30. Fermeture trois semaines en août et une semaine pendant les vacances de Noël.

Maison de quartier Val de Murigny

• Espace Turenne

48 rue de Turenne - Tél. : 03.26.50.32.26.

Pour les 2 mois et demi - 5 ans

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 18 h. Fermeture une semaine pendant les vacances de Noël et quatre semaines en août.

Maison de quartier Wilson

• Espace Sainte Anne

53 boulevard Wilson - Tél. : 03.26.06.48.21.

Pour les 3 mois - 5 ans

De 13 h 30 à 18 h les lundis et de 8 h 30 à 18 h du mardi au vendredi. Fermetures : une semaine à Noël, trois semaines en été.

Maison de quartier Trois Piliers

29 rue de Pontgivart - Tél. : 03.26.40.54.82. - 03.26.84.05.44.

A partir de 3 mois

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 18 h. Fermeture chaque vacances scolaires (durant cette période, l'équipe des "Trois Pilous" ainsi que les enfants pourront être, en fonction des places disponibles, accueillis au multiaccueil Orgeval).

Maison de quartier Jean Jaurès

• Espace Chalet

38 bis rue de Solférino - Tél. : 03.26.02.32.50

De 2 mois 1/2 à 3 ans

Accueil de 8 h 30 à 18 h.

Maison de quartier des Epinettes

5 rue du Général Corbineau - Tél. : 03.26.06.86.90.

De 3 mois à 6 ans.

Mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h 45, vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Les jardins d'enfants

Gérées par des associations, ces structures proposent des accueils diversifiés.

Association multiaccueil crèche et jardin d'enfants

"La Farandole" partenaire du C.A.M.S.P. (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)

125 rue de Vesle - Tél. : 03.26.97.78.34.

Ouverte toute l'année du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h.

Construire son identité à travers la diversité : éveil musical et artistique.

Association Sur les Chemins de l'Ecole Jardin d'enfants Montessori

5 bis rue Diderot

Tél. : 03.26.97.78.09. - 08.77.98.76.30. - Port. : 06.30.91.70.30.

Email : chemindelecole@wanadoo.fr

Association reconnue par l'A.M.I. (l'Association Montessori de France).

Accueil en journée continue des enfants âgés de 12 mois à 8 ans. Ouverture toute l'année de 8 h à 18 h.

Le projet pédagogique mis en place à partir de la pédagogie Montessori permet un éveil individualisé au sein d'un groupe hétérogène.

Eveils des tout-petits, socialisation, activités préscolaires et scolaires en respectant le rythme individuel des enfants dans une

ambiance Montessorienne vont permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre adapté, riche en stimulations. Le libre choix de l'enfant va l'aider à se construire et favoriser le développement de son autonomie.

Le personnel diplômé d'Etat et/ou Montessori International est disponible pour aider l'enfant dans sa découverte du monde, de l'art, du graphisme, de la musique...

Les parents, membres de l'association, sont invités à s'engager dans la vie associative et sont sollicités pour apporter leurs connaissances, pour s'investir au sein de la structure (animations, fêtes, sorties, réunions pédagogiques...).

Afin de favoriser la progression des enfants par la mise en place d'un projet individualisé, deux jours par semaine sont nécessaires au sein du Jardin d'Enfants Montessori.

La garde à domicile

Vous préférez faire garder votre enfant à votre domicile. Vous pouvez engager de façon régulière ou quelques heures par semaine une personne pour assurer la garde chez vous.

Des associations agréées pour les emplois familiaux peuvent vous aider dans vos démarches en vous proposant un personnel sélectionné.

ARADOPA/Aide aux mères (association mandataire)

32 rue du Barbâtre - Tél. : 03.26.79.30.40.

Une garde d'enfants confirmée peut prendre en charge vos enfants à votre domicile. Un service particulier peut être rendu aux familles d'enfants handicapés.

Vous pouvez également bénéficier du "Forfait Répét" : il s'agit de la mise à disposition d'un intervenant à domicile qui va, durant une période courte, prendre en charge votre enfant en votre lieu et place.

Les établissements spécialisés

C.A.M.S.P. (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)

5 bis allée des Landais - Tél. : 03.26.35.35.23.

Le C.A.M.S.P. est un établissement médico-social qui accueille des enfants de 0 à 6 ans et leurs familles. Ces enfants sont susceptibles de présenter des difficultés au cours de leur développement ou sont porteurs de handicaps.

Le C.A.M.S.P. propose un suivi médical, une prise en charge adaptée aux besoins de l'enfant, une aide à l'adaptation dans les différents lieux de vie de l'enfant et un soutien familial.

Institut Michel Fandre

Centre de Rééducation et d'Education Spécialisée par la Vision, l'Audition et le Langage (CRESVAL)

51 rue Léon Mathieu - BP 10 - 51573 Reims cedex 2

Tél. : 03.26.08.41.88.

E-mail : institutmichelfandre@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 15 h 30 à 18 h.

Service de Soins et d'Education Spécialisés à Domicile S.E.S.A.D.

• **Le Soleil Levant** (déficience intellectuelle)

80 boulevard Wilson - Tél. : 03.26.82.80.95.

• **Turenne** (handicapés moteur)

10 rue de Turenne - Tél. : 03.26.50.72.64.

• **ANAIS** (trouble du comportement et de la conduite)

3 Cours Eisenhower - Tél. : 03.26.51.29.06.

Institut Médico-Educatif l'Eoline

Papillons Blancs - 12 Cours Wawrzyniak - Tél. : 03.26.85.05.40.

Centre de Rééducation Motrice pour I.M.C.

Val de Murigny, 42 avenue Edmond Michelet

Crms1direction@wanadoo.fr

L'accompagnement des enfants

C.A.P. Intégration Marne

Siège social, 1 rue de l'Etang - 51230 Ecury le Repos

Siège administratif, 5 place Paul Claudel - 51100 Reims

Tél. : 03.26.61.80.35.

E-mail : CAP-INTEGRATION-marne@wanadoo.fr

Accompagnement individuel d'enfants, dans tous les lieux de vie ordinaire (crèches, halte-garderie, école...).

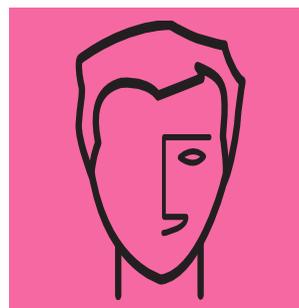
La formation des professionnels de la petite enfance par la Ville de Reims

Depuis le décret du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, et la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, l'accueil des enfants en situation de handicap représente une mission prioritaire pour tous les modes d'accueil de la petite enfance.

Dans ce cadre, les professionnels sont confrontés à de nombreuses et nouvelles problématiques (peur du handicap, méconnaissance des différentes situations du handicap et du milieu associatif et institutionnel...).

La Ville de Reims est également confrontée à cet accueil spécifique, de part la mission confiée aux ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), animateurs du SMA (Service Municipal d'Accueil), éducatrices de jeunes enfants des classes passerelles, agents d'animation... tout comme la Caisse des Ecoles et de nombreuses associations que notre collectivité finance (crèches de la Société Protectrice de l'Enfance et de la Farandole, multiaccueils des maisons de quartier).

Pour répondre à cet objectif et sensibiliser les acteurs à l'accueil pour tous sans discrimination, la Ville de Reims a mis en place un cycle de formation de ces professionnels.



Vie scolaire et étudiante

Vous souhaitez que votre enfant poursuive sa scolarité dans les meilleures conditions possibles que ce soit en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé.

Prenez contact avec la Maison Départementale des personnes Handicapées ou avec les associations disposant d'établissements d'éducation spécialisée.

Ecoles maternelles et primaires

L'insertion en milieu ordinaire

Le droit à l'école

Le droit d'inscrire à l'école tout enfant qui présente un handicap constitue une des évolutions fondamentales de la loi. Celle-ci reconnaît la responsabilité de l'Education nationale vis-à-vis de tous les enfants et adolescents.

L'école ou l'établissement scolaire le plus proche du domicile constitue l'établissement de référence de l'enfant. C'est seulement avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal qu'il peut être inscrit dans une école ou un établissement scolaire autre que cet établissement de référence, s'il a besoin d'un dispositif qui n'existe pas dans l'établissement le plus proche.

La loi reconnaît également aux enfants qui ont des besoins spécifiques le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté. Les établissements et services du secteur médico-social complètent le dispositif scolaire ordinaire. La loi prévoit que les parents sont étroitement associés à la décision d'orientation.

Un suivi personnalisé pour garantir la cohérence et la continuité du parcours scolaire

L'intégration des élèves handicapés est facilitée par la mise en place d'équipes dédiées et formées :

- des équipes de suivi de la scolarisation regroupent l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation, et en particulier, le ou les enseignants qui ont en charge l'enfant ou l'adolescent
- un enseignant référent assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève et ses parents
- les auxiliaires de vie scolaire facilitent l'accueil et l'intégration des enfants dans leurs classes.

Le projet personnalisé de scolarisation

Le projet personnalisé de scolarisation coordonne le déroulement de la scolarité et l'ensemble des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales, qui viennent compléter la formation scolaire et sont nécessaires pour assurer la cohérence et la continuité du parcours scolaire.

Les parents sont étroitement associés à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant ainsi qu'à la décision d'orientation, prise en accord avec eux par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Au sein de la maison départementale des personnes handicapées, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est compétente pour se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire.

L'insertion dans un établissement d'éducation spécialisée

Institut Michel Fandre

CRESVAL, Centre Régional d'Education Spécialisée pour la Vision, l'Audition et le Langage

51 rue Léon Mathieu - BP 10 - 51573 Reims cedex

Tél. : 03.26.08.41.88. Fax : 03.26.08.41.89.

institutmichelfandre@free.fr

L'Institut est destiné à assurer l'éducation, la rééducation et l'enseignement spécialisé des enfants présentant des troubles de la vision, de l'audition et du langage.

Enseignement secondaire

Prenez contact avec la Maison départementale des personnes Handicapées.

Université de Reims Champagne-Ardenne

• Bureau de la Vie Etudiante (BVE)

Coordinatrice : Alexandra Godebwski

Villa Douce, 9 boulevard de la Paix - 51097 Reims cedex

Tél. : 03.26.91.83.69 - Fax : 03.26.91.38.46.

Le BVE est une interface entre l'étudiant et l'administration de l'Université. Pendant leur temps universitaire, il met en œuvre les accompagnements matériels ou humains nécessaires aux étudiants handicapés.

• Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Directeur : Eric Kariger

UFR Sciences Exactes et Naturelles

Moulin de la Housse - BP 1039 - 51687 Reims cedex 2

Tél. : 03.26.91.83.20 - Fax : 03.26.91.82.43.

Mise en place de tiers-temps supplémentaire et possibilité d'obtenir l'aide d'une secrétaire pour la prise de note pendant les examens : afin de bénéficier de ces "services", il suffit d'en faire la demande au SUMPPS sur présentation d'un certificat médical. N'hésitez pas à rencontrer également l'assistance sociale de votre établissement.

- **Services "scolarité" des différentes composantes de l'URCA, (UFR, IUT, ESIEC, IFTS, IUFM, Ecoles Doctorales)**

Dès votre inscription, et pour un meilleur déroulement de vos études, il est préférable de prendre contact avec la scolarité de votre établissement, afin de vous renseigner sur les conditions d'aménagement des examens et sur l'accessibilité des locaux. Vous pouvez également obtenir des renseignements sur la pédagogie et l'organisation des emplois du temps. Un guide pratique de l'étudiant est disponible au CROUS, 34 boulevard Henry Vasnier à Reims.

- **Bibliothèque Universitaire**

Mise à disposition de matériel de lecture optique pour déficients visuels et transcription des livres en braille.



Santé

Dans votre vie quotidienne, vous avez besoin de faire appel à des professionnels de la santé. Voici quelques adresses utiles.

Les centres de soins

- **Centre de soins de la Croix-Rouge Française**

26 rue Houzeau Muiron - 51100 Reims - Tél. : 03.26.47.55.09.
Horaires : du lundi au vendredi de 11 h 15 à 11 h 45 et de 18 h à 18 h 30.
Accessible en fauteuil.

- **Centre de soins Louvois-Châtillons**

53 rue de Louvois - 51100 Reims
Tél. : 03.26.06.56.00.
Horaires : du lundi au samedi de 11 h 30 à 12 h et de 17 h 45 à 18 h 15, le dimanche de 11 h 30 à 12 h.
Non accessible en fauteuil.

- **Centre de soins Croix Rouge**

14 rue Pierre Taittinger - 51100 Reims - Tél. : 03.26.08.27.62.
Horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Accessible.

- **Centre de soins Trois Fontaines**

211 rue Paul Vaillant Couturier - 51100 Reims

Tél. : 03.26.87.40.75.

Horaires : du lundi au vendredi de 11 h 30 à 12 h
et sur rendez-vous le week-end et le soir de 18 h à 18 h 30.

- **Centre de soins Plateau Trois Piliers**

30 rue de Pontgivart - 51100 Reims

Tél. : 03.26.47.16.00.

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Accessible.

- **Centre de soins Orgeval**

2 - 4 rue Raymond Poincaré - 51100 Reims

Tél. : 03.26.87.02.84.

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.
Le samedi de 11 h 30 à 12 h 30.
Accessible.

- **Centre de santé du Chemin Vert et de l'Europe**

4 place du 11 novembre - 51100 Reims

Tél. : 03.26.05.74.50.

Horaires : du lundi au samedi de 12 h à 12 h 30 et de 16 h 30
à 17 h 30. Le dimanche et le soir sur rendez-vous.
Accessible.

Les fournisseurs de matériel et appareillage spécialisés

- **Air liquide santé domicile**

104 rue de Courcelles - Fax : 03.26.84.89.30.

- **Alpha Santé Service**

82 boulevard Wilson - Tél. : 03.26.88.06.18.

- **Croix Bleue Reims**

3 et 5 rue Legendre - Tél. : 03.26.47.85.41.

- **Hopidom ou Blanc Matériel Médical**

28/30 rue Boucher de Perthes - Tél. : 03.26.47.77.44.

- **Proteor (SA) - Orthopédie générale**

15 rue du Clou dans le Fer - Tél. : 03.26.09.27.29.

- **Ravier Touzard**

13 rue Marie Dominique Maingot - Tél. : 03.26.89.29.79.

- **Medical Supplies**

18 place Georges Braque - Tél. : 03.26.06.06.38.

- **Mutualité Française Marne**

11 rue des Elus - Tél. : 03.26.84.53.82.

- **Orkyn**

Rue Paul Maino - Tél. : 03.26.77.10.77.

- **Richard Wolf France (SARL)**

Rue Daniel Berger - Tél. : 03.26.87.02.89.

- **Stérilmed France**

89 rue Ernest Renan - Tél. : 03.26.50.02.10.

Les pharmacies

Toutes les pharmacies de Reims sont en mesure de fournir, sur demande, le matériel médical qui vous est prescrit.

Les audioprothésistes, correction de la surdité

- **Amplifon CCA**

1 rue de l'Ecu - Tél. : 03.26.36.91.37.

- **Audika Centre Audiométrique**

27 rue Colbert - Tél. : 03.26.47.49.36.

- **Audio 2000**

4 rue de Cernay - Tél. : 03.26.46.17.28.

- **Audition Mutualiste**

11 rue des Elus - Tél. : 03.26.84.53.60.

- **Entendre**

48 cours Jean Baptiste Langlet - Tél. : 03.26.47.06.57.

- **Gerbaud laboratoire de correction auditive**

72 boulevard Lundy - Tél. : 03.26.91.00.59.

Cliniques et hôpitaux

- **Polyclinique de Courlancy**

38 rue de Courlancy - Tél. : 03.26.77.26.77.

- **Polyclinique Saint André**

18 rue de l'Écu ; 1, 3, 5 boulevard de la Paix
Tél. : 03.26.05.55.55.

- **Polyclinique Les Bleuets**

24 - 44 rue du Colonel Fabien - Tél. : 03.26.02.52.52.

- **CHU Hôpital Maison Blanche**

45 rue Cognacq Jay - Tél. : 03.26.78.78.78.

- **CHU Hôpital Robert Debré**

Avenue du Général Koenig - Tél. : 03.26.78.78.78.

- **CHU American Memorial Hospital**

47 rue Cognacq Jay - Tél. : 03.26.78.78.78.

- **CHU Hôpital Sébastopol**

48 rue de Sébastopol - Tél. : 03.26.78.78.78.

Centre de réadaptation fonctionnelle, médecine physique
de réadaptation. Tél. : 03.26.78.42.60.

- **CHU Alix de Champagne**

45 rue Cognacq Jay - Tél. : 03.26.78.90.03
Consultation de génétique

Opticiens

Des opticiens sont spécialisés dans la basse vision. Pour vous procurer leurs coordonnées, contactez les associations d'aveugles et de malvoyants.



Culture

Vous aimez sortir, découvrir de nouveaux spectacles, vous documenter, assister à des congrès, des expositions ? De nombreux établissements culturels et de tourisme vous ouvrent leurs portes !

Cinémas

- **Gaumont**

72 place Drouet d'Erlon

Tél. : 03.26.47.32.02. (administration)

Audiotel : 08.92.68.75.55.

Cinq salles accessibles avec l'aide d'une tierce personne (marches).

- **Multiplex Gaumont**

12 salles accessibles. Toilettes accessibles

Parc Millésime - Thillois - Tél. : 03.26.08.06.06.

Places réservées en salle par un logo au sol.

Présence de boucles spéciales pour les mal-entendants.

- **Opéra**

3 rue Théodore Dubois - Tél. : 03.26.47.13.54.

2 salles accessibles. Toilettes accessibles.

Bibliothèque pour Tous

• Centre Départemental

4 bis rue du Pot de Vin - 51100 Reims - Tél. : 03.26.08.05.61.
e-mail : cbpt-marne@9business.fr

• Reims Cernay

Maison de quartier, 39 rue du Général Carré
Tél. : 03.26.02.98.42.
Accessible aux personnes en fauteuil.

• Elus

8 rue des Elus - Tél. : 03.26.47.45.42.

• Châtillons

1 rue Blaise Pascal - Tél. : 03.26.06.50.46.

• Mozart

Maison de quartier Wilson S^{te} Anne - Tél. : 03.26.06.48.21.
Non accessible en fauteuil.

• Clairmarais

73 rue Pierre Brossolette
Non accessible en fauteuil

• Orgeval

42 rue du Docteur Schweitzer - Tél. : 03.26.09.27.87.

Forfait annuel ou droit d'inscription avec participation aux frais. Le tarif est différent pour adultes ou jeunes.

Dans toutes ces bibliothèques vous pourrez trouver des livres "large vision" ou "gros caractères".

Rue des Elus, des cassettes audio sont également disponibles.
Livres pour dyslexiques.

Bibliothèques du réseau municipal

Plusieurs des bibliothèques du réseau municipal de Reims sont accessibles aux personnes à mobilité réduite :

• La médiathèque Jean Falala

2 rue des Fuseliers. Tél. : 03.26.35.68.00.

• La médiathèque Croix-Rouge

19 rue Jean-Louis Debar. Tél. : 03.26.35.68.40.

• La bibliothèque Laon-Zola

2 rue de la Neuville. Tél. : 03.26.47.79.41.

• **La bibliothèque Carnegie**, consacrée au patrimoine écrit et aux collections régionalistes, est également accessible au public à mobilité réduite (plateforme élévatrice extérieure et ascenseur intérieur). Accès par la place Carnegie. Tél. : 03.26.77.81.41.

Services au public sourd ou malentendant

Depuis janvier 2007, un agent de la bibliothèque pratiquant la langue des signes est à votre disposition pour présenter la bibliothèque municipale de Reims, ses collections et ses expositions au public sourd et malentendant.

Contact par mel : kevin.rimoux@mairie-reims.fr.

Collections : les médiathèques possèdent un fonds important de documents audiovisuels sous-titrés en français pour sourds et malentendants (927 environ) et des documents sous-titrés en français seul (3 800 environ). Elles prêtent également des albums jeunesse en LSF (langue des signes) et des documents d'apprentissage de la LSF : cédéroms et ouvrages.

Animations : deux fois par an, la bibliothèque municipale propose un spectacle bilingue, en français et en langue des signes. Ces manifestations, comme le reste des animations des bibliothèques et médiathèques de Reims sont signalées dans notre programme mensuel "Ouvrez les guillemets" et sur internet www.bm-reims.fr. Elles sont gratuites et l'accès est libre (pas de nécessité d'être inscrit pour y assister).

Services aux malvoyants

Collections : la bibliothèque municipale de Reims propose des collections accessibles au public non et malvoyant dans plusieurs de ses établissements :

Collection de disques CD :

- 14 700 à la médiathèque Falala
- 9 100 à la médiathèque Croix-Rouge
- 4 100 à la bibliothèque Laon-Zola

Collection de cassettes audio :

- 310 à la médiathèque Falala
- 270 à la médiathèque Croix-Rouge

Collection de textes lus :

- 448 sur K7 et 127 sur CD pour adultes et 200 en section jeunesse à la médiathèque Falala
- 400 sur K7 et 141 sur CD pour adultes et 200 en section jeunesse à la médiathèque Croix-Rouge
- 61 K7 et 42 CD à la bibliothèque Laon-Zola

Collection de livres en grands caractères (corps 16) dans toutes les bibliothèques du réseau rémois :

- 785 à la médiathèque Falala
- 655 à la médiathèque Croix-Rouge
- 666 à la bibliothèque Laon-Zola
- 397 à la bibliothèque Chemin Vert (12 avenue de l'Yser)
- 49 à la bibliothèque Carnegie (2 place Carnegie)
- 467 à la bibliothèque Holden (place Brouette)
- 459 à la bibliothèque Saint-Remi (19 esplanade des Capucins)

Collection d'une douzaine de DVD comportant des commentaires pour les aveugles et malvoyants (Audiovision).

La bibliothèque municipale de Reims propose très peu de collections en braille : une dizaine de documents pour la jeunesse seulement, dans les médiathèques Falala et Croix-Rouge.

Services

La bibliothèque Carnegie et la médiathèque Falala (2) disposent de téléagrandisseurs mis à la disposition du public malvoyant. A la médiathèque J. Falala, l'un de ces téléagrandisseurs est dans la salle d'actualité, au rez-de-chaussée, près de la presse géné-

rale. L'autre se trouve au 1^{er} étage, dans l'espace dédié au handicap visuel.

Espace dédié

Depuis mars 2007, la médiathèque Jean Falala propose un espace dédié au public non et malvoyant. Cet espace situé au 1^{er} étage, dans l'espace Sciences et techniques, au même étage que la musique, est équipé du matériel suivant : un ordinateur avec synthèse vocale, une imprimante braille, un scanner A3, une machine à lire. L'ordinateur permet un accès au catalogue de la bibliothèque, à la presse en ligne (Vocale Presse) et à internet.

Mise à disposition sur réservation (au 03.26.35.68.00), durant les horaires d'ouverture. Horaires d'ouverture de la médiathèque Cathédrale : mardi : 13 h - 19 h ; mercredi : 10 h - 19 h ; jeudi : 13 h - 19 h ; vendredi : 13 h - 19 h ; samedi : 10 h - 18 h.

Animations

Sur le répondeur de la médiathèque J. Falala (au 03.26.35.68.00) est enregistré chaque semaine le programme de la semaine en matière d'animations (concerts, projections, contes, etc.). Certaines animations sont tout particulièrement proposées au public non et malvoyant (Ateliers "j'écoute dans le noir", etc.).

Nouveauté depuis le 25 septembre 2007

A la médiathèque Jean Falala, un guidage au sol jaune permet désormais aux personnes déficientes visuelles de se diriger plus aisément vers l'ascenseur public vocalisé puis vers l'espace qui leur est réservé au 1^{er} étage et enfin, vers les toilettes du rez-de-chaussée.

Une balise sonore complète ce dispositif à l'entrée du bâtiment. Elle permet à la personne déficiente visuelle équipée d'un émetteur, d'activer un court message sur les horaires de la médiathèque et sur le parcours qui mène à la banque d'accueil du département sciences et techniques.

L'équipe sciences et techniques (1^{er} étage) assure l'accueil et le renseignement des personnes, prend le relais pour les prises de

rendez-vous ou pour l'ouverture de l'espace aux habitués de la machine à lire ou du téléagrandisseur.

Personne ressource

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre Marie-Pierre Rabaté au 03.26.35.68.24 ou par mel : marie-pierre-rabate@bm-reims.fr

Service de portage de livres à domicile

La bibliothèque municipale propose également aux personnes à mobilité réduite un service de portage de livres à domicile. Pour cela, la bibliothèque s'est rapprochée de l'ARADOPA, organisme d'aide et de service aux personnes âgées, pour effectuer le portage à domicile des documents.

L'utilisateur pourra recevoir 2 livres et 2 revues pour une durée d'un mois.

Parmi la collection, figurent des ouvrages en grands caractères (livres d'histoire, géographie, jardinage, poésie, cuisine), des revues, des romans mais aussi des documentaires.

Pour bénéficier de ce service, il faut être adhérent à la bibliothèque (tarifs 2007/2008 : 10 euros) et participer aux frais de portage.

Bibliothèques Universitaires

• Avenue François Mauriac Campus Croix Rouge

Tél. : 03.26.91.39.21. - Fax : 03.26.91.39.30.

• Rue des Crayères Campus Moulin de la Housse

Tél. : 03.26.91.32.92. - Fax : 03.26.91.34.32.

• 51 rue Cognacq Jay Campus Santé

Tél. : 03.26.91.39.01.

Mise à disposition de matériel de lecture optique pour déficients visuels et transcription des livres en braille.

Bibliothèque sonore

Association des donneurs de voix

19 rue Paul Petit. Tél. : 03.26.84.99.87.

bibliotheque.sonore.reims@wanadoo.fr

Permanences le samedi de 10 h à 12 h

et le mercredi de 14 h à 17 h.

Prêt gratuit de livres enregistrés sur CD

et cassettes à l'usage exclusif des non et malvoyants.

Musées

• Musée Automobile de Reims-Champagne

84 avenue Georges Clemenceau - Tél. : 03.26.82.83.84.

Accessible.

• Musée de la Reddition

12 rue Franklin Roosevelt - Tél. : 03.26.47.84.19.

Accessible par rampe et ascenseur.

• Planétarium

1 place Museux - Tél. : 03.26.35.34.70.

Prendre rendez-vous car la salle ne peut accueillir que deux personnes en fauteuil roulant.

• Palais du Tau

2 place du Cardinal Luçon - Tél. : 03.26.47.81.79.

Accessibilité totale prévue en 2009.

• Ancien Collège des Jésuites

1 place Museux - Tél. : 03.26.35.34.70.

Salles d'exposition du rez-de-chaussée accessibles par une rampe.

• Musée des Beaux-Arts

8 rue Chanzy - Tél. : 03.26.47.36.10.

Accessibilité dans les salles du rez-de-chaussée (téléphonez avant votre visite).

Possibilité d'une visite commentée de l'exposition du moment pour les malvoyants et les aveugles. Téléphoner préalablement au 03.26.35.36.10.

- **Fort de la Pompelle**

RN 44 vers Châlons en Champagne - Tél. : 03.26.49.11.85.
Accessible.

- **Archives municipales et communautaires**

6 rue Fulton - Tél. : 03.26.47.67.06.
Accessible.

- **Musée Saint Remi**

53 rue Simon - Tél. : 03.26.85.23.36.
Téléphonez avant votre visite.
Accès aux salles de rez-de-chaussée essentiellement.

- **Le Collège Frac**

1 place Museux - Tél. : 03.26.47.81.79.
Salles d'exposition situées au rez-de-chaussée accessibles.

Maisons de quartier

Maison de quartier des Arènes du Sud

- **Espace Saint Remi**

12 rue Tournebonneau - Tél. : 03.26.85.49.00.
Hall accessible uniquement.

- **Espace Verrerie**

14 rue de Couraux - Tél. : 03.26.85.36.55.
Accessible dès le 1^{er} semestre 2008.

Maison de quartier Cernay Europe

39 rue du Général Carré - Tél. : 03.26.07.39.11.
Accessible.

Maison de quartier Châtillons

1 et 3 place des Argonautes - Tél. : 03.26.77.65.20.
Rez-de-chaussée accessible.

Maison de quartier Clairmarais

73 rue Alexandre Henrot - Tél. : 03.26.47.05.11.
Accessible.

Maison de quartier Croix-Rouge

- **Pays de France (et coordination)**

1 allée des Picards - Tél. : 03.26.86.10.71.
Non accessible
1 allée des Béarnais, accessible.

- **Docteur Billard**

12 et 14 rue Pierre Taittinger - Tél. : 03.26.08.08.78.
Rampe d'accès pour le rez-de-chaussée uniquement.

- **Ethnic's Château d'Eau**

Avenue d'Epernay - Tél. : 03.26.86.08.02.
Téléphoner avant pour accéder.

- **La Nacelle**

3 rue du Docteur Billard - Tél. : 03.26.49.47.07.
Accessible. Toilettes adaptées.

- **Watteau**

3 allée Watteau - Tél. : 03.26.36.03.50.
Non accessible.

Maison de quartier des Epinettes

rue du Général Corbineau - Tél. : 03.26.06.86.90.
Accessible.

Maison de quartier Jean Jaurès

- **Chalet**

38 bis rue de Solférino - Tél. : 03.26.02.32.50.
Accessible par une rampe. Toilettes adaptées.

- **Le Flambeau**

13 rue de Bétheny - Tél. : 03.26.07.28.21.
Rez-de-chaussée accessible.

Maison de quartier Les Sources

- **Trois Fontaines**

211 rue Paul Vaillant Couturier - Tél. : 03.26.09.07.85.
Accessible par une rampe. Toilettes adaptées.

- **La Neuville**

45 rue Jean Jaurès - Tél. : 03.26.82.30.55.
Accessible au rez-de-chaussée.

Maison de quartier Maison Blanche

41 boulevard des Bouches du Rhône - Tél. : 03.26.08.17.86.
Accessible par l'arrière du bâtiment. Toilettes adaptées.

Maison de quartier Orgeval

- **Poincaré**

2 et 4 rue Raymond Poincaré - Tél. : 03.26.09.39.30.
Accessible. Toilettes adaptées.

- **Schweitzer**

5 rue du Docteur Schweitzer - Tél. : 03.26.04.80.83.
Non accessible.

Maison de quartier Trois Piliers

29 rue de Pontgivart - Tél. : 03.26.40.54.82.
Accessible. Toilettes adaptées.

Maison de quartier Val de Murigny

- **Apollinaire**

18 rue Guillaume Apollinaire - Tél. : 03.26.36.13.47.
Accessible. Toilettes adaptées.

- **Le Ludoval**

1 place René clair - Tél. : 03.26.36.21.05.
Accessible. Toilettes adaptées.

- **Turenne**

48 rue de Turenne - Tél. : 03.26.50.32.20.
Accessible (sur les 2 niveaux avec ascenseur). Toilettes adaptées.

Maison de quartier Wilson

- **Sainte Anne**

53 boulevard Wilson - Tél. : 03.26.06.48.21.
Accessible par rampe.

- **Espace Mozart**

Tél. : 03.26.06.04.90.
Accessible.

- **Claudé**

1 place Paul Claudé - Tél. : 03.26.06.13.75.
Non accessible.

Secteur Associatif Culturel

Centre Culturel Saint-Exupéry

Espace Multimédia
Esplanade André Malraux - Tél. : 03.26.77.41.41.
Accessible.



Sport et loisirs

**Vous pratiquez une discipline sportive
ou vous souhaitez vous inscrire au sein d'un club ?**

Vous voulez simplement assister à un match ?

**Les associations et les différents établissements sportifs
rémois mettent tout en œuvre pour votre bien être.**

Direction des Sports et de la Jeunesse

37 chaussée Bocquaine

Tél. : 03.26.79.86.40. - Fax : 03.26.79.86.60.

Gymnases

- **Charles Arnould**, rue de Thill
Accessible. Toilettes.
- **Courcelles**, 75 rue du Mont d'Arène
Non accessible.
- **Desbureaux**, rue de Florence
Accessible.
- **Docteur Roux**, chemin des Charbonniers
Accessible. Toilettes.
- **Europe**, avenue de l'Europe
Non accessible.

- **Gallieni**, rue Gallieni
Accessible.
- **Roland Bourgoïn**, rue François Mauriac
Accessible.
- **La Neuville**, rue Gaston Ernst
Accessible.
- **Leo Borgniet**, 4 rue Raoul Dufy
Accessible. Toilettes.
- **Prieur de la Marne**, 1 rue Xavier Dizy
Accessible. Toilettes.
- **Richelieu**, rue Richelieu
Accessible. Toilettes.
- **St Thierry**, 17 rue Saint Thierry
Accessible.
- **St Exupéry**, 24 rue de Saint Exupéry
Accessible.
- **Tournebonneau**, 8 rue Tournebonneau
Accessible.
- **Vasco de Gama**, 10 boulevard Vasco de Gama
Non accessible.
- **Wilson Mulhouse**, boulevard Franchet d'Esperey
Non accessible
- **Barbusse**, rue Henri Barbusse
Accessible. Toilettes.
- **Ruisselet**, rue du Ruisselet
Accessible.
- **Trois Fontaines**, 330 rue Paul Vaillant Couturier
Accessible.
- **François Legros**, 1 boulevard Kennedy
Accessible.

Stade

Stade Auguste Delaune,

37 chaussée Bocquaine

Accessible. Toilettes.

REMS : Régie des Equipements Municipaux et Sportifs

2 esplanade Léo Lagrange

Tél. : 03.26.77.32.40. - www.rems.fr

Piscines

• Nautilud

Potence pour descendre dans le bassin, parking, vestiaires, douches, sanitaires, ascenseur.

• Piscine du Château d'eau

Potence pour descendre dans le bassin, vestiaires, sanitaires.

Attention, la piscine du Château d'eau sera fermée du 23/12/07 à septembre 2008 pour travaux. A la réouverture, l'ensemble des équipements pour personnes handicapées sera remis aux normes (potence pour descendre dans le bassin, vestiaires, douches, sanitaires, parking).

• Piscine des Thiolettes

Potence pour descendre dans le bassin, parking, douches, vestiaires, sanitaires.

• Piscine Talleyrand

Potence pour descendre dans le bassin, vestiaires, douches, sanitaires, ascenseur (avec accès aux cabines sauna et hammam).

• Piscine Orgeval

Potence pour descendre dans le bassin, vestiaires, douches, sanitaires.

Boulodrome

Sanitaires, vestiaires.

Centre équestre

• Centre équestre de Reims

Sanitaires, vestiaires, potence de mise en selle, selles spéciales pour activité handi-cheval, ascenseur, parking, activité handi-cheval.

Complexes sportifs

• Complexe René Tys

Sanitaires, parking, tous les vestiaires, salon de réception, douches, ascenseur.

• Intertennis

Sanitaires, douches.

Stades

• Stade G. Hébert

Sanitaires, parking.

• Stade des Eglantines

Sanitaires.

• Stade Géo André

Sanitaires, parking.

Patinoires

• Patinoire Bocquaine

Sanitaires, places en tribune réservées, parking.

• Patinoire Barot

Sanitaires.

Association Reims Handisport

L'association Reims Handisport existe depuis 25 ans, elle permet aux personnes handicapées de pratiquer différentes activités sportives en loisir ou compétition.

Différents sports sont proposés (muscultation, natation, tennis de table, foot fauteuil, pétanque, tir à l'arc, tir aux armes, sarbacane, etc.).

D'autres disciplines (aviron, athlétisme, patinage de vitesse, plongée sous marine, etc.) se pratiquent au sein de clubs traditionnels.

Pour tous renseignements concernant le handisport, contactez :
Reims Handisport
217 boulevard Charles Arnould - Reims
tél. : 03.26.09.59.69.
Site www.reimshandisport.com
Email : reimshandisport@hotmail.fr

Comité Départemental Handisport Marne

217 boulevard Charles Arnould - Tél. : 03.26.09.59.69.

Association Sportive des Sourds de Reims

144 rue des Capucins à Reims
Badminton, boules, football.

Centre Médico Sportif

Complexe sportif René Tys, 5 impasse Léo-Lagrange
Tél. : 03.26.82.19.80

Consultations médicales de kinésithérapie, de diététique et de psychologie du sport.



Vie quotidienne

Au quotidien, de nombreux établissements publics ou privés peuvent vous accueillir grâce à des structures adaptées.
Par ailleurs, des équipements spécifiques peuvent faciliter votre approche de la ville.
L'accessibilité ou la non accessibilité mise en avant dans la liste des bâtiments qui va suivre s'entend d'une accessibilité pour les personnes handicapées moteurs.

Services administratifs

Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel de Ville
Tél. : 03.26.77.78.79. - Fax : 03.26.77.78.00
4 places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont disponibles rue de la Grosse Ecritoire.

Service des formalités administratives

Bureau 011 - Tél. : 03.26.77.78.79.

Service de l'état civil et des cimetières, bureaux :

- mariages : bureau 20
- déclarations de naissances et reconnaissances : bureau 23
- décès, cimetières : bureau 19

Service des élections, des affaires militaires et du recensement de la population :

Bureau 106 - Tél. : 03.26.77.78.46 (élections)
03.26.77.78.63 (affaires militaires).

Tous ces services sont accessibles par l'arrière de l'Hôtel de Ville, rue de la Grosse Ecritoire. Un ascenseur est à la disposition des personnes handicapées moteur, il est situé dans la cour de l'Hôtel de Ville. L'accès aux étages se fait ensuite par l'ascenseur intérieur.

Service Communal d'Hygiène et de Santé

33 bis rue Laurent Déramez
Tél. : 03.26.35.68.70 ou 03.26.35.68.71.
Accessibilité difficile. Téléphoner préalablement.

Maison des Préventions

11 rue Eugène Wiet - Tél. : 03.26.35.60.50.
Accessible.

Maison de la Vie Associative

122 bis rue du Barbâtre - Tél. : 03.26.77.74.74
Accès handicapés : 9 rue Eugène Wiet (accès total).

Direction de la Police Municipale

4 rue Thiers - Tél. : 03.26.77.74.55.
Accessibilité difficile. Téléphoner préalablement.

Archives Municipales et Communautaires

6 rue Robert Fulton
Tél. : 03.26.47.67.06. - Fax. : 03.26.05.34.51.
Accessible.

Direction de l'Education

4 rue Jovin - Tél. : 03.26.77.76.27.
Accessible.

Service de l'animation jeunesse (Reims Vital Ado)

3 rue des Orphelins - 0 800 506 956.
Accessibilité difficile. Téléphoner préalablement.

Stade Delaune

Direction des Sports

37 chaussée Bocquaine - Tél. : 03.26.79.86.42.
Accessible. Toilettes handicapés.

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

36 rue de Mars - Tél. : 03.26.77.73.92.
Accessible.

Hôtel de la Communauté

Reims Métropole - 3 rue Eugène Desteuque
Tél. : 03.26.35.37.39. - Fax. : 03.26.35.37.40.
www.reimsmetropole.fr
Courriel : rm.accueil@reims-metropole.fr

Direction de l'eau

Paiement de la facture d'eau.
L'accessibilité se fait par le parking situé rue de la Grue (rampe).

Antennes municipales

• **Antenne Croix Rouge**

1 rue Joliot Curie - Tél. : 03.26.35.60.20.
Accessible (porte à ouvrir en tirant).

• **Antenne Europe**

1 ter place Jean Moulin - Tél. : 03.26.35.60.00.
Accessible avec l'aide d'une personne car présence de marches.

• **Antenne Châtillons**

11 avenue Christophe Colomb - Tél. : 03.26.06.25.96.
Accessibilité totale par un plan incliné.

• **Antenne Orgeval**

7 place Pierre de Fermat - Tél. : 03.26.35.60.10
Accessibilité totale.

• **Antenne la Neuville**

Ancienne mairie - Tél. : 03.26.35.60.05.
Accessibilité totale.

• **Antenne Murigny**

2 A place René Clair - Tél. : 03.26.85.44.44.
Accessibilité totale.

• **Point Antenne Ancien Collège des Jésuites**

1 place Museux - Tél. : 03.26.35.34.99.
Non accessible.

Salles Municipales

• **Goulin**, 6 rue de la Neuville : 250 personnes.

Jusqu'à 22 h. Accessible.

• **Armonville**, 7 bis rue Armonville : 250 personnes.

Jusqu'à 22 h. Possibilité d'accès par la sortie de secours.

• **Saint-Thierry**, 17 rue Saint-Thierry : 200 personnes.

Jusqu'à 22 h. Accessible.

• **Châtillons**, boulevard des Phéniciens : 250 personnes.

Au-delà de 1 h du matin (sur autorisation du service d'Hygiène, 33 rue Laurent Desramez). Accessible.

• **Croix Rouge**, 4 avenue François Mauriac : 250 personnes.

Au-delà de 1 h du matin (sur autorisation du service d'Hygiène, 33 rue Laurent Desramez). Accessible.

• **Vauban**, 30 rue Vauban : 50 personnes.

Jusqu'à 22 heures. Accessible.

Maison de l'Emploi et des Métiers du bassin rémois

7 place Stalingrad - Tél. : 03.26.07.87.12.
Accessible par la porte cochère située dans la rue Payen.

Maison de la Justice et du Droit

37 A rue du Dr Albert Schweitzer - Tél. : 03.26.77.09.24.
Accessible. Toilettes handicapés.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

202 rue des Capucins - Tél. : 03.26.84.52.52.
Accessible.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)

Accès 202 rue des Capucins - Tél. : 03.26.84.40.40.

Cour d'appel de Reims

201 rue des Capucins - Tél. : 03.26.82.80.40.
Accessible.

Hôtel des impôts

Accès 136 rue Gambetta - Tél. : 03.26.05.64.00.

Palais de Justice

Place Myron Herrick

Accès par l'arrière du bâtiment, prendre la rue du Trésor, entrer dans le jardin, franchir une grille et sonner.

Centre Régional d'Information Jeunesse

41 rue de Talleyrand - Tél. : 03.26.79.84.79.

Accessible par le C.R.I.J. pour le rez-de-chaussée et par la piscine Talleyrand pour l'étage.

Sous Préfecture

Place Royale - Tél. : 03.26.86.71.00.

Accessible.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

11 rue Voltaire - Tél. : 03.26.40.26.26.

Accessible.

Office de Tourisme

2 rue Guillaume de Machault
Tél. : 03.26.77.45.00.

Accessible par une rampe à l'entrée du bâtiment. Ensuite, utilisez l'interphone pour prévenir les agents d'accueil de votre présence. Salle d'exposition non accessible.

Bureaux de poste

• **8 place Drouet d'Erlon** - Tél. : 03.26.09.60.67.
Accessible.

• **Reims Europe**
6 place Jean Moulin - Tél. : 03.26.36.80.30.
Accessible par une rampe.

• **Reims Cérès**
2 rue Cérès - Tél. : 03.26.77.64.80.
Accessible.

• **Reims Châtillons**
24 avenue Georges Hodin - Tél. : 03.26.06.22.68.
Accessible.

• **Reims Congrès**
9 place Stalingrad - Tél. : 03.26.86.69.30.
Présence de 2 marches.

• **Reims Gambetta**
121 rue Gambetta - Tél. : 03.26.79.31.80.
Présence d'une petite marche.

• **Jean Jaurès**
102 avenue Jean Jaurès - Tél. : 03.26.79.39.70.
Accessible.

• **Pays de France**
2 allée des Picards - Tél. : 03.26.86.91.40.
Accessible.

• **Poincaré**
4 rue Raymond Poincaré - Tél. : 03.26.77.52.90.
Présence d'une marche.

• **Val de Murigny**
5 bis place René Clair - Tél. : 03.26.77.53.20.
Accessible.

• **Wilson**
1 bis place Mozart - Tél. : 03.26.06.80.50.
Accessible.

• **Zola**
67 rue Emile Zola - Tél. : 03.26.35.05.40.
Accessibilité par une rampe.

• **La Rafale**
60 Groupe Eisenhower - Tél. : 03.26.79.06.10.
Accessibilité par une rampe.
Présence d'une "inter marche" à l'extrémité de la rampe.

Lieux de culte

- **St Joseph** : inaccessible en raison des marches
- **St Thomas** : inaccessible en raison des marches
- **Basilique Saint Remi** : passage étroit dans l'église
- **St Jean Baptiste de la Neuville** : présence de marches
- **St Bruno**, avenue du Général Bonaparte
- **St François d'Assise**, place René Clair
- **St Pierre des Châtillons**
- **Chapelle La Verrerie St Laurent**, rue des Essillards
- **St André, rue Raymond Guyot** : accessible par rampe, porte arrière
- **St Paul, rue du Dr Schweitzer** : rampe très raide et petite marche

- **St Louis**, rue du Chanoine Camus : accessible par porte sur le côté
- **St Jacques** : présence de marches dans l'église
- **Cathédrale Notre-Dame** : accessible par une porte côté nord ; ouverture après demande à l'accueil dans la cathédrale. Une personne seule en fauteuil ne peut pas rentrer.
- **Sainte Geneviève**
- **Sainte Clotilde** : entrée par l'arrière, étroitesse du passage
- **St Benoît** : pente raide. Inaccessible pour une personne seule en fauteuil
- **Sacré Cœur**
- **Temple**, accessible aux personnes en fauteuil avec l'aide d'une tierce personne
- **Synagogue**

Cabines téléphoniques

- **Place Dominique Ingres**, handicapés : 03.26.05.01.53. (601HMS)
- **87 place Drouet d'Erlon** : 03.26.36.81.07. (C81*DA)
- **Devant le n° 472 avenue de Laon**, handicapés : 03.26.09.46.64. (PAO*CA)
- **Boulevard de la Paix/rue Houzeau Muiron** : 03.26.83.65.17 (PAO*CA)
- **Rue Le Brun/rue Raphaël**, handicapés : 03.26.40.48.53. (PAO*CA)
- **Rue Clovis/rue Jean d'Orbais**, handicapés : 03.26.83.65.12. (PAO*CA)
- **Rue du Général Carré/rue de Brazzaville** : 03.26.02.17.53. (PAO*CA)
- **Place Myron Herrick/rue du Trésor** : 03.26.36.81.14. (PAO*CA)

Sanisettes

Leur accessibilité est soumise à redevance.

- **1 sanitaire Quartz**, place du Boulingrin (devant la Poste)
- **1 sanitaire Quartz**, place des Martyrs de la Résistance (côté cloître)
- **1 sanitaire Quartz**, place des Martyrs de la Résistance (côté Grand Crédo)
- **1 sanitaire Quartz**, place Saint Remi
- **1 sanitaire Quartz**, boulevard du Général Leclerc (Basses Promenades)

Auto-écoles

Vous êtes autonome et vous souhaitez passer votre permis de conduire :

- **Auto-école Fausten**
4 place des Martyrs de la Résistance - Tél. : 03.26.50.85.85.
www.autoecolefausten.com
- **Autres**
Commission médicale pour le permis de conduire. Complexe René Tys, 36 rue Léo Lagrange. Prendre contact avec la Sous-préfecture, 1 rue du Grand Crédo. Tél. : 03.26.86.71.00.

Aménagement de véhicules

- **ADAPT'SERVICES**
1 rue du Haut - 51510 Matougues
Tél. : 03.26.68.11.40. - Fax : 03.26.68.23.40.
Site : www.adaptservices.fr

Adaptations de véhicules pour personnes à mobilité réduite.

Conduite : accélérateur et frein au volant par cercle et levier. Boule au volant avec télécommande infrarouge.

Le guide peut comporter des erreurs ou des omissions.

Nous vous prions de nous en excuser.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions afin
de compléter les prochaines éditions de ce document.

veronique.burnod@mairie-reims.fr

Conception et réalisation

Direction de la Communication.

Avec le concours des associations rémoises

de personnes handicapées,

en particulier M. Christophe Péran (président de Reims Handisport),

de M^{me} Sylvie Miclet (AFM)

et de M^{me} Viellard (Des Gestes Pour se Comprendre).

Impression

Le Réveil de la Marne

Février 2008

